



**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2025/17

QUESTION N°10

OBJET : EDUCATION / CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025-2029 A INTERVENIR AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE

**L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt-six
A vingt heures trente**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON -
Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Christophe CONNAN – Souleymane SANOGO
Eric BOSC – Mathilde MISLIN - Patrick MURCIA - Christophe BATAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Fahed HADJI
Denis HOFFMANN a donné procuration à Claude CAUET
Frédéric CLAUD a donné procuration à Chantal CLAUD
Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Christophe CONNAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Eric COUDERCHON

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 29



Vu les articles L.263-1, L.223-1 et L.227-1 à 3 du Code de la Sécurité Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté en date du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations Familiales,

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (C.N.A.F),

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise en date du 27 février 2024 concernant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globales,

Vu le projet de convention territoriale globale ci-annexée,

Considérant la volonté de la Commune de poursuivre le travail partenarial avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,

Considérant la nécessité de renouveler la Convention Territorial Globale ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVER** les termes de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer ladite convention ainsi que tout document inhérent.

Transmis en Préfecture le : 01/04/2025

Publié(e) le : 01/04/2025

Exécutoire le : 01/04/2025

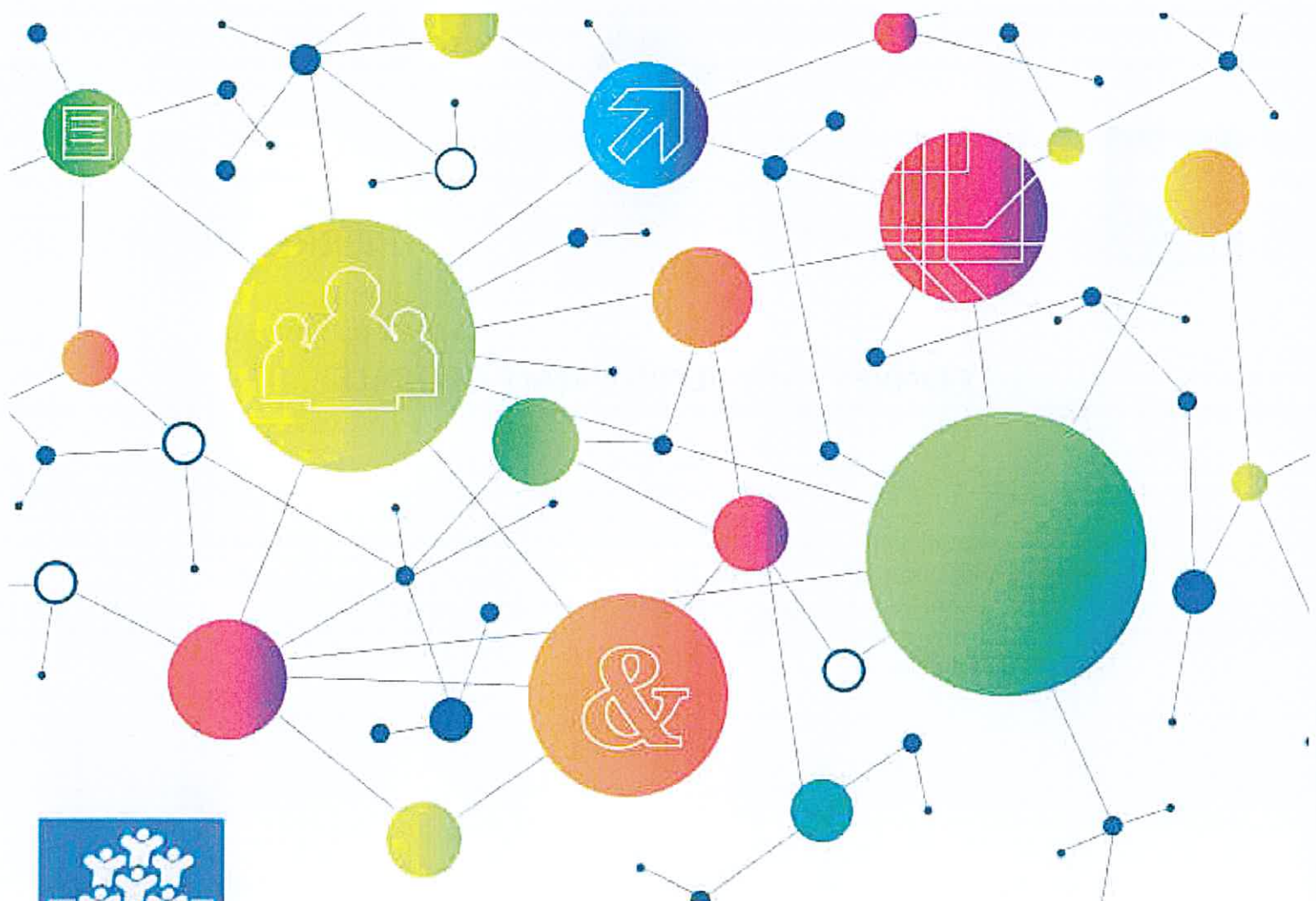
**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 26 MARS 2025**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE





Convention territoriale globale 2025 – 2029

Vu pour être annexé
à la délibération du
conseil municipal
N°D2025-17 du 26/03/2025
LE MAIRE,





CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des allocations familiales du Val d'Oise représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Jean-Yves Delannoy et par sa directrice, Madame Christelle Kissane, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune de Pierrelaye représentée par son maire Monsieur Michel Vallade, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Sommaire

PREAMBULE.....	4
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE.....	6
ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF.....	6
ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE.....	7
ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS.....	7
ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES.....	9
ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION.....	9
ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES.....	10
ARTICLE 8 - COMMUNICATION.....	10
ARTICLE 9 - EVALUATION.....	10
ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION.....	10
ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION.....	11
ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION.....	11
ARTICLE 13 - LES RECOURS.....	11
ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE.....	12
ANNEXE 1 – DIAGNOSTIC PARTAGE.....	13
ANNEXE 2 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA COLLECTIVITE LOCALE	
ANNEXE 3 – PLAN D' ACTIONS.....	
ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG.....	
ANNEXE 5 – EVALUATION.....	
ANNEXE 6 – DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL	

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;
Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;
Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Val d'Oise en date du 27 février 2024 concernant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globales (Ctg) ;
Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Pierrelaye en date du 26 mars 2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie

sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes :

En matière de démographie, la commune compte

- o 10 000 d'habitants
 - o Le taux de couverture CAF s'élève à 58.4 % contre 57.3 % pour le département.
 - o La part des familles bénéficiaires du RSA s'élève à 20 % contre 13.1 % pour le département et 10.5 % pour la Communauté d'Agglomération du Val Parisis.
 - o Le revenu fiscal de référence moyen par foyer (25 294 €) est plus bas que la communauté de communes du Val Parisis (30 039 €) et le département (28 238 €).
 - o Le nombre d'enfants de moins de 2 ans révolus, couverts par la CAF, a augmenté de 38.7 % contre 3.7 % pour la communauté de communes du Val Parisis.
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles est détaillée dans le diagnostic (annexe1)
- Les territoires et les champs d'intervention prioritaires suivants :
- Les territoires : Le Clos Saint Pierre Elargi, quartier en politique de la ville
 - Les champs d'intervention prioritaires : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la parentalité, santé-social, l'éducation, la culture, la communication et le pilotage.
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions ainsi que les degrés d'intervention de chaque partenaire sont développés dans chaque fiche action en annexe 3 de la présente convention.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Val d'Oise et la commune de Pierrelaye souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles concernent :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :
 - o Versement de la prestation d'accueil du jeune enfant pour les familles ayant recours à une assistant(e)s maternel(le) ou choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant
 - o Financement en investissement et en fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais petite enfance, aide au démarrage des maisons d'assistant(e)s maternel(le)s
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants :
 - o Versement de prestations d'entretien aux familles (allocations familiales, allocation de rentrée scolaire)
 - o Financement de structures et de services dédiés à la jeunesse et au soutien à la fonction parentale : lieux d'accueil enfants parents, centres de loisirs, aides aux départs en vacances, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, réseaux d'écoute et d'accompagnement des parents, accès aux structures de médiation familiale, espace rencontres ...
 - o Accompagnement social proposé aux familles confrontées à un événement de vie fragilisant (séparation, décès d'un enfant, décès d'un conjoint)
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - o Versement de prestations pour soutenir les ménages à faire face aux charges de logement
 - o Financement de foyers de jeunes travailleurs
 - o Versement d'aides extralégales aux familles pour améliorer leur cadre de vie (équipement) ou leur habitat
 - o Accompagnement social proposé en cas d'impayés de loyer pour les bénéficiaires d'une aide au logement familial

- La création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles
 - o Versement des prestations liées à la précarité, au handicap et à l'aide aux foyers monoparentaux
 - o Soutien à l'investissement et au fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale (centre social, espace de vie sociale)
 - o L'accompagnement social des familles monoparentales bénéficiaires de RSA âgées de moins de 26 ans avec un seul enfant de moins de 3 ans à charge ou en situation de première grossesse quel que soit leur âge.

Du point de vue qualitatif, en fonction des différents profils de publics, les travailleurs sociaux proposent des rendez-vous personnalisés et des informations collectives dans le cadre de parcours attentionnés. En fonction des besoins repérés, des actions en faveur de l'inclusion numérique peuvent être développées pour faciliter l'accessibilité aux services en ligne.

Toutes les interventions de la Caf sont orientées vers l'accès aux droits et le développement des services aux familles.

En matière de petite enfance, de jeunesse, de parentalité et d'animation de la vie sociale, les actions conduites s'effectuent en lien avec le schéma départemental des services aux familles.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La petite enfance
 - Accueil et services destinés aux jeunes enfants et aux familles
 - Renforcer la qualité d'accueil au sein des EAJE.
- L'enfance et la jeunesse
 - Développement d'actions éducatives, culturelles et de loisirs en direction des enfants et des jeunes
 - Accompagner et valoriser les professionnels de l'animation dans l'exercice de leurs missions afin d'enrichir la qualité d'accueil auprès de 3-17ans.
- Dans le domaine scolaire
 - Développer et maintenir les passerelles Petite Enfance / Enfance / Jeunesse
- Communication
 - Améliorer la communication à destination des familles

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- La promotion du vivre ensemble et l'amélioration du cadre de vie
- Une offre de services aux familles adaptée et de qualité
- Le soutien de la jeunesse du territoire
- Le maintien d'une offre riche et diversifiée
- Adéquation entre l'offre et la demande sur la petite enfance
- Facilitation de l'accès aux droits

- Développement et maintien des actions jeunesse
- Soutien à la parentalité
- Renforcement du lien social

Les champs d'intervention conjoints sont déclinés en objectifs thématiques :

Petite enfance :

- Assurer la promotion des assistantes maternelles du « particulier-employeur » par le biais des actions du RPE.
- Renforcer la qualité d'accueil au sein des EAJE.
- Faciliter l'accès à l'offre d'accueil aux familles vulnérables

Enfance-jeunesse :

- Développer l'offre BAFA auprès des jeunes Pierrelaysiens
- Poursuivre le partenariat entre le Service Municipal de la Jeunesse et la Mission Locale pour développer l'accompagnement des 16-25 ans
- Sensibiliser les habitants à l'écologie par le biais de projets sportifs portés par les jeunes
- Accompagner et valoriser les professionnels de l'animation dans l'exercice de leurs missions afin d'enrichir la qualité d'accueil auprès de 3-17ans

Parentalité :

- Renforcer la place des familles au sein des services éducatifs et soutenir la fonction parentale
- Mettre en place des actions de socialisation et d'expérience collective pour les 2-3 ans au sein du LAEP

Santé-Social :

- Proposer des activités sportives et de bien-être pour une meilleure santé globale des parents et des enfants

Education :

- Développer et maintenir les passerelles Petite Enfance / Enfance / Jeunesse
- Débuter une démarche transversale pour le « bien vivre ensemble » pour les 3-17 ans.
- Agir ensemble pour créer du lien social à travers une journée dédiée aux familles

Culture :

- Promouvoir l'accès à la culture pour les familles Pierrelaysiennes

Communication :

- Renforcer la connaissance et la coordination entre les acteurs de la commune pour mieux accompagner et orienter les familles
- Améliorer la communication à destination des familles

Pilotage :

- Accompagner les porteurs de fiches sur la création d'outils d'évaluation

L'annexe 3 de la présente convention, précise le plan d'actions pluri-annuel de la Ctg. Il est constitué des fiches actions programmées sur les 5 années à venir ainsi que les critères d'évaluation retenus. Les actions choisies sont en lien avec les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic partagé.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf du Val d'Oise et la commune de Pierrelaye s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Lors du renouvellement des conventions territoriales globales, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés N-1 au titre du bonus territoire CTG et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locales compétente.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune ;

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf et la commune.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'ils doivent tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 3 pour chaque action et de l'annexe 5 pour les effets de la démarche Ctg sur le territoire.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait àLe.....2025

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

La Caf		La commune
La Directrice Mme KISSANE	Le Président M.DELANNOY	Le Maire M. VALLADE

Ville de PIERRELAYE/ Caf Val d'Oise

DIAGNOSTIC Convention

PARTAGÉ Territoriale

Globale



LES CHIFFRES CLÉS

DONNÉES DE CADRAGE

① Démographie - Insee - 2022 (géographie au 01/01/2022)	PIERRELAYE	CA VAL PARISIS	VAL D OISE
Population en 2022	9 423	212 398	1 249 674
Evolution de la population entre 2017 et 2020	15,4%	3,7%	2,3%
Structure d'âge			
Moins de 18 ans	26,7%	26,6%	26,0%
De 18 à 24 ans	9,0%	10,5%	8,7%
De 25 à 39 ans	22,4%	22,7%	20,4%
De 40 à 64 ans	29,7%	29,6%	31,4%
65 ans et plus	12,2%	10,6%	13,5%
Structure familiale (en %)			
Part de familles monoparentales	20,3%	17,1%	15,2%
Part de couples avec enfant(s) à charge	43,0%	46,0%	46,1%
Part de couples sans enfant	33,9%	33,6%	35,0%
Part de personnes seules	2,7%	3,3%	3,7%
② Socio-économique	PIERRELAYE	CA VAL PARISIS	VAL D OISE
Données Insee 2019 (géographie au 01/01/2021)			
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	25 294 €	32 039 €	28 238 €
Potentiel financier de la commune	1 080 €		
Données Caf - 2022			
Revenu moyen des allocataires	1 837 €	2 536 €	2 137 €
Revenu médian des allocataires	1 326 €	1 701 €	1 435 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-27,8%	-32,9%	-32,8%
Part d'allocataires à bas revenus	35,5%	29,0%	33,2%
Part d'allocataires au Rsa	18,3%	12,6%	14,2%
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	33,5%	28,8%	29,6%
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants	70,9%	75,8%	69,3%
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	71,2%	82,4%	80,6%
③ Public allocataire de la - 2022	PIERRELAYE	CA VAL PARISIS	VAL D OISE
Nombre d'allocataires en 2022	2 008	52 260	256 671
Evolution du nombre d'allocataires entre 2018 et 2022	24,0%	13,3%	10,3%
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la Caf	5 502	150 376	716 559
Taux de couverture Caf	58,4%	53,3%	57,3%
Part des allocataires avec enfant à charge	62,1%	65,5%	61,0%
Nombre de Quartier Politique de la Ville	1	11	48

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Pierrelaye affiche une évolution de +15,4 %, nettement supérieure aux autres territoires (CA Val Parisis : +3,7 %, Val d'Oise : +2,3 %). Une part importante de la population est composée de jeunes (moins de 18 ans : 26,7 %) et de jeunes adultes (25-39 ans : 22,4 %). Forte proportion de familles monoparentales : Pierrelaye a 20,3 % de familles monoparentales, un chiffre supérieur aux moyennes des territoires voisins.

Faible part de personnes seules (2,7 %, contre 3,3 % et 3,7 % ailleurs)

Revenu fiscal moyen par foyer à Pierre-laye : 25 294 €, nettement inférieur à CA Val Parisis (32 039 €).

Revenu moyen des allocataires : 1 837 €, en dessous des autres territoires. Forte proportion d'allocataires à bas revenus (35,5 %) et au RSA (18,3 %)

70,9 % d'activité féminine chez les couples allocataires (inférieur à CA Val Parisis).

Activité des mères monoparentales relativement élevée (71,2 %), mais en dessous des autres territoires.

Forte croissance du nombre d'allocataires (+24 % entre 2018 et 2022)

PETITE ENFANCE

① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022)	PIERRELAYE	CA VAL PARISI	VAL D OISE
Nombre de naissances domiciliées en 2020	159	4 277	19 272
Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2017 et 2020	12,2%	5,3%	-1,2%
Nombre de 0-2 ans révolus en 2020	452	11 641	54 217
Evolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2017 et 2020	38,7%	3,7%	1,0%
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus par place en équipement d'accueil collectif			
② Socio-économique - Caf - 2022	PIERRELAYE	CA VAL PARISI	VAL D OISE
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	66,6%	71,9%	65,7%
Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolu	40,7%	48,8%	41,3%
③ Public allocataire de la Caf - 2022	PIERRELAYE	CA VAL PARISI	VAL D OISE
Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus	30,7%	29,9%	29,4%
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	23,5%	16,7%	18,4%
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	27,2%	25,8%	31,0%
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus en 2022	429	11 251	51 150
Evolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2018 et 2022	9,4%	1,1%	-4,0%
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (Pa)	34	1 191	4 367
Evolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2018 et 2022	6,3%	-11,5%	16,4%
Bénéficiaires de la PREPARE	39	1 063	9 188
Part des bénéficiaires à taux plein	51,0%	63,0%	67%
Part des bénéficiaires à taux réduit	49,0%	37,0%	33%
Bénéficiaires du Complément Mode de Garde			
CMG assistante maternelle	82	2 919	10 290
CMG garde à domicile	NS	286	880
CMG structure	8	290	1 569
Taux de couverture petite enfance	38,0%	49,0%	41%

Sources : Caisse d'allocations familiales d'Ile-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

159 naissances en 2020, avec une évolution de +12,2 %
+38,7 % d'enfants de 0-2 ans entre 2017 et 2020 (452 enfants en 2020).
Comparativement, la croissance est faible dans CA Val Paris (3,7 %) et quasi nulle dans le Val d'Oise (+1 %).
Part des femmes actives avec un enfant de 0-2 ans
Pierrelaye : 66,6 % (en dessous de CA Val Paris : 71,9 %, mais légèrement supérieur au Val d'Oise : 65,7 %).
Part des couples biparentaux avec 0-2 ans où les deux parents travaillent
Pierrelaye : 40,7 %, significativement inférieur au CA Val Paris (48,8 %).
Allocataires avec un enfant de 0-2 ans
Pierrelaye : 30,7 % (supérieur à CA Val Paris : 29,9 %, Val d'Oise : 29,4 %).
23,5 % des familles monoparentales avec un enfant de 0-2 ans (bien au-dessus de CA Val Paris et du Val d'Oise).
27,2 % de familles nombreuses avec un enfant de 0-2 ans (similaire à CA Val Paris, inférieur au Val d'Oise : 31 %).
Modes de garde : Assistantes maternelles
Nombre d'assistantes maternelles actives :
Pierrelaye : 34 (croissance de +6,3 % entre 2018 et 2022).
CA Val Paris : -11,5 %, Val d'Oise : +16,4 %.
Taux de couverture petite enfance :
Pierrelaye : 38 %, inférieur à CA Val Paris (49 %) et Val d'Oise (41 %).

Structures existantes :

- . 1 Multi Accueil de 40 places
- . 1 Crèche Familiale de 38 places
- . 1 Relais Petite Enfance
- . 1 Lieu d'Accueil Parents Enfants

Activités proposées :

- . Sur les EAJE : accueils des enfants de moins de 3 ans.
- . Sur le RPE : accueils jeux, professionnalisation et accompagnement des assistantes maternelles du particulier-employeur.
- . Sur le LAEP : accueil de l'enfant jusqu'à 4ans et de son parent dans un lieu sécurisant, propice aux échanges et à l'éveil du jeune enfant

ENFANCE JEUNESSE

① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022)	PIERRELAYE	CA VAL PARISIS	VAL D OISE
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	438	12 187	55 755
Evolution des 3-5 ans sur 2017-2020	25,9%	0,3%	0,8%
Nombre d'enfants de 6 à 10 ans révolus	569	16 645	75 327
Evolution des 6-10 ans sur 2017-2020	23,0%	7,0%	3,0%
Nombre d'enfants de 11 à 17 ans révolus	924	26 104	121 515
Evolution des 11-17 ans sur 2017-2020	17,0%	5,0%	4,0%
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus	851	22 213	109 215
Evolution des 18-24 ans sur 2017-2020	7,2%	1,0%	0,5%
② Scolarisation des enfants			
	PIERRELAYE	CA VAL PARISIS	VAL D OISE
Nombre d'enfants inscrits au Primaire	762	20 964	96 697
Nombre d'enfants inscrits au Collège	504	16 188	75 519
Nombre d'enfants inscrits au Lycee	342	10 858	52 209
③ Public allocataire de la Caf - 2022			
	PIERRELAYE	CA VAL PARISIS	VAL D OISE
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	1 940	54 881	258 568
Nombre des 3-5 ans révolus	392	11 113	51 614
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	26,3%	19,2%	20,4%
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	35,2%	25,4%	32,7%
Nombre des 6-11 ans révolus	854	23 467	109 872
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	29,4%	23,2%	23,6%
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	33,8%	22,9%	29,1%
Nombre des 12-15 ans révolus	479	14 312	67 818
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	31,1%	26,7%	27,5%
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	28,0%	24,4%	30,5%
Nombre des 16-17 ans révolus	215	5 989	29 264
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	34,4%	32,0%	32,3%
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	32,1%	27,4%	34,4%
Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'Aeeh	47	1 681	7 769

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Pierrelaye connaît une forte augmentation de la population jeune, en particulier dans les tranches d'âge 3-10 ans.

Familles monoparentales

Les enfants vivant dans des familles monoparentales représentent une proportion notable, en particulier à Pierrelaye :

3-5 ans : 26,3 % (supérieur à CA Val Parisis : 19,2 %, Val d'Oise : 20,4 %).

6-11 ans : 29,4 % (contre 23,2 % et 23,6 %).

12-15 ans : 31,1 % (contre 26,7 % et 27,5 %).

16-17 ans : 34,4 % (contre 32 % et 32,3 %)

Familles à bas revenus

Les enfants vivant dans des familles à bas revenus sont surreprésentés à Pierrelaye :

3-5 ans : 35,2 % (contre 25,4 % et 32,7 %).

6-11 ans : 33,8 % (contre 22,9 % et 29,1 %).

12-15 ans : 28,0 % (contre 24,4 % et 30,5 %).

16-17 ans : 32,1 % (contre 27,4 % et 34,4 %).

Structures existantes :

Service Municipal de la jeunesse (Relais Jeune non labélisé)

ALSH

Activités proposées :

Accueil quotidien des 3-17ans

Accompagnement des 16/25 ans par le biais du point d'information jeunesse

Organisation des séjours de vacances

PARENTALITE

① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022)	PIERRELAYE	CA VAL PARISIS	VAL D OISE
Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans:	1 455	39 976	176 636
Evolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2018 et 2022	42,0%	4,6%	2,2%

② Public allocataire de la Caf - 2022	PIERRELAYE	CA VAL PARISIS	VAL D OISE
Nombre de familles allocataires en 2022	1 247	34 208	156 672
Evolution du nombre de familles allocataires entre 2018 et 2022	12,6%	5,6%	2,0%
Part des familles allocataires à bas revenus	39,6%	28,6%	36,4%
Nombre de familles allocataires monoparentales	429	9 703	46 634
Part des familles allocataires monoparentales	34,4%	28,4%	29,8%
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	55,0%	43,0%	47,6%
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 1 enfant	200	4 367	21 131
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 2 enfants	149	3 637	16 399
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 3 enfants	56	1 239	6 421
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 4 enfants et plus	24	460	2 683
Nombre de familles nombreuses allocataires	337	8 912	47 206
Part des familles nombreuses	27,0%	26,1%	30,1%
Part des familles nombreuses à bas revenus	36,8%	31,1%	36,7%
Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataires	25	591	2 731
Taux de séparation parmi les familles allocataires	2,2%	1,9%	1,9%
Nombre de bénéficiaires de l'Asfr	20	334	1 682
Part des familles monoparentales bénéficiant de l'Asfr	4,7%	3,4%	3,6%
Nombre de familles en garde alternée	15	606	2 328
Nombre de décès en 2022	1	62	332
- Enfants	-	17	96
- Parents	1	45	236
Ratio de décès parmi les familles allocataires	0,1%	0,2%	0,2%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 ; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans
 Pierrelaye : 1 455 familles, soit une évolution de +42 % entre 2018 et 2022.
 CA Val Parisis : +4,6 %.
 Val d'Oise : +2,2 %.

Nombre de familles allocataires
 Pierrelaye : 1 247 familles allocataires, avec une évolution de +12,6 % entre 2018 et 2022.
 CA Val Parisis : +5,6 %.
 Val d'Oise : +2 %.

Familles allocataires à bas revenus
 Pierrelaye : 39,6 % des familles allocataires sont à bas revenus (CA Val Parisis : 28,6 %, Val d'Oise : 36,4 %).

Proportion de familles monoparentales
 Pierrelaye : 34,4 % des familles allocataires (CA Val Parisis : 28,4 %, Val d'Oise : 29,8 %).
 Parmi celles-ci, 55 % sont à bas revenus (CA Val Parisis : 43 %, Val d'Oise : 47,6 %).

Proportion de familles nombreuses
 Pierrelaye : 27 % des familles allocataires sont nombreuses (CA Val Parisis : 26,1 %, Val d'Oise : 30,1 %).
 Parmi elles, 36,8 % sont à bas revenus (CA Val Parisis : 31,1 %, Val d'Oise : 36,7 %).

Analyse : Les familles nombreuses à bas revenus sont sur-représentées

Structures existantes :

RPE
 CENTRE SOCIAL
 LAEP

Activités proposées :

PCPE
 Activités et sorties familles
 Les petits vendredis
 Café "papottes"

LOGEMENT

① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/20AA)	PIERRELAYE	CA VAL PARISIS	VAL D OISE
Nombre total de logements	3 748	119 122	517 063
Part de logements vacants	5,5%	5,3%	6,0%
Nombre de résidences principales	3 522	111 746	478 885
Nombre de propriétaires	1 975	69 782	267 473
Nombre de locataires	1 547	41 963	211 410
Part des résidences principales avec un statut propriétaire	56,1%	62,4%	55,9%
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc privé	18,3%	15,5%	16,8%
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social	22,1%	19,2%	22,8%
Nombre de residence principales locataire HLM	777	24 440	109126
Nombre de residence principales locataire non HLM	645	17 279	80258
Nombre de résidence principale 1 pièce	192	5 566	30 471
Nombre de résidence principale 2 pièces	577	14 758	65 140
Nombre de résidence principale 3 pièces	782	28 699	119 754
Nombre de résidence principale 4 pièces	912	29 297	121 540
Nombre de résidence principale 5 pièces et plus	1 059	33 423	141 977

② Socio-économique - Caf - 2022	PIERRELAYE	CA VAL PARISIS	VAL D OISE
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	2,8%	4,0%	22,4%
Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement	2	186	5 970
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	0,3%	1,2%	6,3%

③ Public allocataire de la Caf - 2022	PIERRELAYE	CA VAL PARISIS	VAL D OISE
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	636	15 912	94 490
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	31,7%	30,4%	36,8%
dont bénéficiant d'Apl	63,5%	66,6%	61,9%
dont bénéficiant d'Alf	16,5%	17,4%	18,5%
dont bénéficiant d'Als	20,0%	16,0%	19,6%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Nombre total de logements et résidences principales

Pierrelaye : 3 748 logements au total, dont 3 522 résidences principales (94 %).

Part de logements vacants : 5,5 %, légèrement supérieure à CA Val Paris (5,3 %) mais inférieure au Val d'Oise (6,0 %).

Analyse : La part relativement basse des logements vacants indique un usage intensif du parc immobilier

Pierrelaye présente une proportion importante de locataires, notamment dans le parc social.

Allocataires d'aides au logement

Pierrelaye : 636 allocataires, soit 31,7 % des foyers allocataires, un chiffre proche de CA Val Paris (30,4 %) mais inférieur au Val d'Oise (36,8 %).

Structures existantes :

Service logement

Service Politique de la ville

INSERTION - ACCES AUX DROITS - ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

① Socio-économique - Insee - Population active 15 - 64 ans 2020 (géographie au 01/01/2022)	PIERRELAYE	CA VAL PARISIS	VAL D OISE
Taux d'activité des 15-24 ans	40,4%	38,7%	38,6%
Dont actifs ayant un emploi	81,0%	76,6%	74,0%
Taux de chômage des 15-24 ans	19,0%	23,4%	26,0%
Taux d'activité des 25-64 ans	83,3%	86,0%	83,9%
Dont actifs ayant un emploi	91,8%	90,4%	88,6%
Taux de chômage des 25-64 ans	8,2%	9,6%	11,4%
Part des cadres parmi la population active	12,9%	17,7%	13,8%
Part des professions intermédiaires parmi la population active	19,9%	23,0%	20,6%
Part des employés parmi la population active	21,0%	21,4%	22,5%
Part des ouvriers parmi la population active	13,4%	10,7%	13,0%
Part des artisans et commerçants parmi la population active	5,0%	3,5%	3,6%
Part des retraités parmi la population active	3,9%	5,1%	4,6%
Autres personnes sans activité professionnelle parmi la population active	25,4%	22,7%	25,1%

② Public allocataire de la Caf - 2022	PIERRELAYE	CA VAL PARISIS	VAL D OISE
Bénéficiaires du Rsa	367	6 590	36 485
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	815	13 301	75 976
Bénéficiaires du Rsa majoré	58	741	4 082
Part des familles bénéficiaires du Rsa	20,0%	10,5%	13,1%
Bénéficiaires de la prime d'activité	673	15 035	76 075
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	1 432	31 826	169 875
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	46	890	4 435
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	23,8%	19,7%	22,9%
Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus	25,0%	19,3%	22,1%
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	57,8%	46,5%	53,8%
Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité	22	286	1 539
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	10,2%	4,8%	5,3%
Bénéficiaires de l'AAH	130	3 014	16 601

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Pierrelaye présente un taux d'emploi élevé et un taux de chômage faible.

Taux d'activité et d'emploi

15-24 ans :

Taux d'activité : 40,4 % (supérieur au CA Val Parisis et Val d'Oise).
Dont actifs ayant un emploi : 81 %, supérieur à CA Val Parisis (76,6 %) et Val d'Oise (74 %).
Taux de chômage : 19 %, inférieur au CA Val Parisis (23,4 %) et Val d'Oise (26 %).

25-64 ans :

Taux d'activité : 83,3 %, proche de la moyenne (CA Val Parisis : 86 %, Val d'Oise : 83,9 %).
Dont actifs ayant un emploi : 91,8 %, supérieur aux autres territoires.
Taux de chômage : 8,2 %, inférieur au CA Val Parisis (9,6 %) et Val d'Oise (11,4 %).

La population active de Pierrelaye se distingue par une forte proportion d'artisans et commerçants et une présence significative d'ouvriers. La part des cadres et professions intermédiaires est cependant plus faible.

Une proportion significative des allocataires dépend fortement des aides sociales, en particulier les familles avec enfants à charge.

Une large proportion des familles actives bénéficie de la prime d'activité (23,8 % des familles allocataires)

Structures existantes :

- . Centre social
- . CCAS
- . SMJ

Activités proposées :

- CLAS
- Ateliers prévention (informatique, bien-être....)
- Ateliers sociolinguistiques

Enjeux :

- Permettre aux habitants d'être plus autonomes dans leur démarches
- Contribuer au maintien et au développement du lien social
- Ouvrir le centre social vers l'extérieur

LE SOUTIEN FINANCIER DE LA CAF

Prestations légales versées par la CAF au titre de l'année 2023

Nombre d'allocataires différents : 2451

Montants des prestations Petite Enfance (PAJE et PREPARE)	1 988 966 €
Montants des prestations familiales d'entretien (AF, CF, AJPP, ASF, ARS, AEEH)	5 970 426 €
Montant des prestations logement (APL, ALF, ALS)	1 778 834 €
Montant des prestations RSA + PPA	4 097 345 €
Montants des prestations handicap (AAH)	1 221 831 €
TOTAL	15 057 402 €

Financements d'action sociale au titre de l'année

2023

Prestations de Service (PS)	
Accueil Loisirs Sans Hébergement	114 482 €
Etablissement Accueil Jeune Enfant	690 007 €
Contrat Local Accompagnement Scolaire	7 578 €
Centre social	65 833 €
avec animation collective famille	24 655 €
Animation locale (EVS - ludothèque)	0 €
Foyer Jeunes Travailleurs	0 €
Lieu d'Accueil Enfants Parents	479 €
Médiation Familiale	0 €
Relais Assistants Maternels	
TOTAL	926 053 €

Autres financements	Fonctionnement	Investissement
Petite enfance	0 €	0 €
Jeunesse	3 420 €	0 €
Animation de la vie sociale	0 €	0 €
Fonds locaux hors PCPE	0 €	0 €
Fonds Publics et Territoires Enfance	0 €	0 €
Fonds Publics et Territoires Jeunesse	2 964 €	0 €
Fonds Publics et Territoires Logement	0 €	0 €
Fonds rééquilibrage Enfance	0 €	0 €
Divers	0 €	0 €
Espace Rencontre	0 €	0 €
Maison d'Assistants Maternels	0 €	3 000 €
REAAP	800 €	0 €
Prévention de la radicalisation	0 €	0 €
Aide au projet (ADS-ADAQ-APFco)	1 520 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €

Contrat Enfance Jeunesse	
Volet Enfance	0 €
Volet Jeunesse	0 €
TOTAL	0 €

TOTAL ACTION SOCIALE

937 757 €

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

Situation au 31/12/2022

VILLE DE PIERRELAYE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
Crèche familiale	Les Frimousses – 42 bis rue Victor Hugo 95480 PIERRELAYE
Multi-accueil	Comme une image – 5 rue Jean Jaurès 95480 PIERRELAYE
LAEP	42 bis rue Victor Hugo 95480 PIERRELAYE
RPE	42 bis rue Victor Hugo 95480 PIERRELAYE
ALSH	
ALSH périscolaire	17 rue de Bessancourt – 95480 PIERRELAYE
ALSH extrascolaire	17 rue de Bessancourt – 95480 PIERRELAYE
SMJ (Service Municipal Jeunesse)	1 impasse de l’Eglise 95480 PIERRELAYE
CENTRE SOCIAL	Les Marronniers – 42 bis rue Victor Hugo 95480 PIERRELAYE

1. Annexe 3 – commune de Pierrelaye - Plan d'actions 2025-2029

N°	ACTIONS IDENTIFIEES	ANNEE DE DEMARRAGE	RÉFÉRENTS DES ACTIONS
PETITE ENFANCE			
1	Assurer la promotion des assistantes maternelles du « particulier-employeur » par le biais des actions du RPE.	2025	Sylvie BOUDEBZA Responsable Relais Petite Enfance
2	Renforcer la qualité d'accueil au sein des EAJE.	2025	Nancy PANDORE Directrice de la crèche familiale
3	Facilité l'accès à l'offre d'accueil aux familles vulnérables.	2025	Nora BOURAD Directrice du Multi accueil
ENFANCE-JEUNESSE			
4	Développer l'offre BAFA auprès des jeunes Pierrelaysiens.	2025	Rodrigo MARTINEZ DE LA TORRE Directeur du Service Municipal de la Jeunesse
5	Poursuivre le partenariat entre le Service Municipal de la Jeunesse et la Mission Locale pour développer l'accompagnement des 16-25 ans.	2025	Rodrigo MARTINEZ DE LA TORRE Directeur du Service Municipal de la Jeunesse
6	Sensibiliser les habitants à l'écologie par le biais de projets sportifs portés par les jeunes.	2025	Rodrigo MARTINEZ DE LA TORRE Directeur du Service Municipal de la Jeunesse
7	Accompagner et valoriser les professionnels de l'animation dans l'exercice de leurs missions afin d'enrichir la qualité d'accueil auprès des 3-17 ans.	2025	Emilie HOSSAINE Directrice du Service Enfance
PARENTALITE			
8	Renforcer la place des familles au sein des services éducatifs et soutenir la fonction parentale	2025	Chrystèle HACHIBA Référente santé et accueil inclusif, Coordinatrice Projet Santé Ville
9	Mettre en place des actions de sociabilisation et d'expérience collective pour les 2-3 ans au sein du LAEP.	2025	Alexandra LECONTE Accueillante LAEP
SANTE - SOCIAL			
10	Proposer des activités sportives et de bien-être pour une meilleure santé globale des parents et des enfants.	2025	Chrystèle HACHIBA Référente santé et accueil inclusif, Coordinatrice Projet Santé Ville
EDUCATION			
11	Développer et maintenir les passerelles Petite Enfance / Enfance / Jeunesse.	2025	Emilie HOSSAINE Directrice du Service Enfance
12	Débuter une démarche transversale pour le « Bien vivre ensemble » pour les 3-17 ans.	2025	Emilie HOSSAINE Directrice du Service Enfance
13	Agir ensemble pour créer du lien social à travers une journée dédiée aux familles.	2025	Cédric LEAUTE Chargé de missions pour le Pôle Education
CULTURE			
14	Promouvoir l'accès à la culture pour les familles Pierrelaysiennes.	2025	Michaël AVIGNON Responsable de la médiathèque
COMMUNICATION			
15	Renforcer la connaissance et la coordination entre les acteurs de la commune pour mieux accompagner et orienter les familles.	2025	Pascale EYSSIDIEUX Directrice du Pôle Education
16	Améliorer la communication à destination des familles.	2025	Cédric LEAUTE Chargé de missions pour le Pôle Education
PILOTAGE			
17	Accompagner les porteurs de fiches actions sur la création d'outils d'évaluation.	2025	Pascale EYSSIDIEUX Directrice du Pôle Education

PETITE ENFANCE

Action n° 01- Assurer la promotion des assistantes maternelles du « particulier-employeur » par le biais des actions du RPE.

<p>Diagnostic initial</p> <p>Un nombre croissant d'assistantes maternelles du particulier employeur sur le territoire. Dans moins de 5 ans un nombre important de départ en retraite pour certaines d'entre elles. Les assistantes maternelles du particulier employeur offrent un plus grand taux de couverture que les places disponibles sur les EAJE communaux. Le taux de couverture du territoire est inférieur à celui du Département.</p>	<p>Public cible</p> <p>Les assistantes maternelles du particulier employeur. Les parents à la recherche d'un mode de garde.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une offre d'accueil suffisante pour les familles. • Proposer un accueil adapté et orienter les familles selon leurs besoins. • Valoriser le métier de l'accueil individuel. • Diversifier l'offre d'accueil du jeune enfant. • Soutenir et accompagner les professionnels de l'accueil individuel. • Communiquer auprès des familles. • Renforcer l'attractivité du territoire. 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer les outils de communication et élaborer une stratégie annuelle. • Etayer le contenu du PCPE diffusé aux familles. • Mettre en place des groupes d'analyse de la pratique. • Favoriser la mise en place de temps de formation. • Mise en place d'actions de promotion de l'accueil individuel. • Mener une étude auprès des assistantes maternelles afin d'identifier leurs besoins. • Organiser une journée pédagogique
<p>Référents de l'action</p> <p>Sylvie BOUDEBZA Responsable Relais Petite Enfance</p> <p>Services mobilisés et partenaires sollicités</p> <p>Le RPE Service Petite Enfance Assistentes maternelles du particulier employeur/PMI Paj/Emploi Mon enfant.fr</p> <p>Financements mobilisables</p> <p>PSU RPE Missions renforcées n°2 et n°3 Fonds Publics et Territoires : Axe 2, volet 3</p>	<p>Année de démarrage de l'action</p> <p>2025</p> <p>Résultats attendus</p> <p>Maintien du taux de couverture actuel de l'accueil individuel. Réaliser au moins une action par an autour de la promotion du métier. Organisation d'au moins six séances d'analyse de la pratique sur l'année. Augmentation de la fréquentation des accueils du RPE et des rdv PCPE</p> <p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Maintien du taux de couverture actuel de l'accueil individuel. Réaliser au moins une action par an autour de la promotion du métier. Organisation d'au moins six séances d'analyse de la pratique sur l'année. Augmentation de la fréquentation des accueils du RPE et des rdv PCPE</p>

PETITE ENFANCE

Action n° 02 - Renforcer la qualité d'accueil au sein des EAJE.

Diagnostic initial	Public cible
<p>Les données issues de l'Insee (2020) révèlent une dynamique démographique significative à Pierrelaye entre 2017 et 2020 :</p> <p>Croissance des naissances : +12,2 % Augmentation des 0-2 ans révolus : +38,7 %</p> <p>Une offre d'accueil diversifiée mais des capacités d'accueil insuffisantes (1/3 des demandes satisfaites) :</p>	<p>Professionnels des EAJE Familles ayant des enfants fréquentant les EAJE</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions visant à former et accompagner les professionnels de la petite enfance. • Mobiliser les équipes autour des projets transversaux aux deux EAJE • Garantir un accueil inclusif et une mixité sociale. • Promouvoir la participation des parents ainsi que le soutien à la parentalité. • Favoriser le bien-être du jeune enfant. 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des professionnels des EAJE par le biais des formations et de travail en partenariat. • Maintenir la Journée Pédagogique et mettre en place une 2ème Journée Pédagogique. • Des temps réguliers de réflexions sur des thématiques éducatives et pédagogiques (temps communs pour les professionnels des deux EAJE). • Programmer une planification des différents projets transversaux. • Organiser des temps de rencontre (fêtes récurrentes, événements participatifs ...) et d'échanges en direction des familles (rencontre débat, réunion thématiques). • Mettre en place des actions qui intègrent les familles à la vie de la structure.
<p>Références de l'action Nancy PANDORE Directrice de la crèche familiale</p>	<p>Année de démarrage de l'action 2025</p>
<p>Services mobilisés et partenaires sollicités</p> <p>Services Petite Enfance Service Formation Médiathèque Intervenants extérieurs autour de thématique pédagogique Association "Lire et faire lire"</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Professionnalisation des équipes afin de gagner en compétence et en qualité d'accueil. Cohésion et harmonie des pratiques des équipes. Renforcement de l'inclusion et de l'égalité d'accès à l'offre proposée sur les EAJE. Amélioration de la satisfaction des parents et renforcement de la relation avec les parents. Bien être des enfants accueillis.</p>
<p>Financements mobilisables</p> <p>Le Fonds Publics et Territoires : Axe 2, volet 2</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Au minimum deux départs en formation par année sur l'ensemble des professionnelles. Questionnaires de satisfaction tous les 2 ans pour les professionnels ayant suivis des formations : objectif fixé à 60%. Evaluer le bénéfice de la Journée Pédagogique : retours des équipes (questionnaire sur la satisfaction fixé à 60%, les apports etc). Réalisation au minimum de deux projets transversaux par an. Enquête satisfaction des familles sur la qualité d'accueil (objectif à atteindre : 60%) tous les 2 ans</p>

PETITE ENFANCE

Action n° 03 - Facilité l'accès à l'offre d'accueil aux familles vulnérables.

<p>Diagnostic initial</p> <p>20.3% de familles monoparentales sur la commune en 2022. 29.1% des femmes pierrelaysiennes en couple avec ou sans enfant sont sans emploi en 2022. 39.6% des familles pierrelaysiennes allocataires Caf sont à bas revenus en 2022. 10% des familles inscrites sur les EAJE en 2024 sont dites « vulnérables ».</p>	<p>Public cible</p> <p>Familles en réinsertion professionnelle (formation et recherche d'emploi) Familles inscrites aux cours d'alphabétisation Familles monoparentales</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversifier l'offre d'accueil. • Elargir la diffusion des informations d'inscription Petite Enfance. • Proposer un accompagnement renforcé aux parents en situation de vulnérabilité. • Accroître le nombre de places disponibles pour les familles vulnérables au sein des EAJE. • Renforcer la collaboration avec les partenaires sociaux et médicaux. 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter l'offre d'accueil occasionnel et la moduler en fonction des besoins des familles. • Accompagner les familles dans les démarches administratives en lien avec les services du Centre Social. • Définir et Réserver un nombre de place pour les familles vulnérables lors de la commission d'attribution. • Organiser des temps d'échanges autour des situations des familles avec le Centre Social et le CCAS. • Planifier des points réguliers avec la responsable du RPE et du PCPE. • Travailler à un suivi partagé avec les acteurs sociaux sur les évolutions professionnelles des familles. • Créer des partenariats avec les structures sociales locales (PMI, CCAS, Centre social, associations).
<p>Référents de l'action</p> <p>Nora Bourad Directrice du Multi accueil</p>	<p>Année de démarrage de l'action</p> <p>2025</p>
<p>Services mobilisés et partenaires sollicités</p> <p>Service Petite Enfance PMI Les associations CCAS Les écoles</p> <p>LEAP Centre Social Service Communication RPE PCPE</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Augmenter l'impact des supports de communication/d'information dédiés aux familles. Accroissement du nombre de places dans les EAJE pour les familles vulnérables. Réduction des inégalités dès le plus jeune âge. Permettre à un plus grand nombre de femmes de retrouver un emploi. Renforcer la coordination entre les EAJE et les divers partenaires internes et externes.</p>
<p>Financements mobilisables</p> <p>Fonds Publics et Territoires : axe 2, volet 1</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Recenser 20% de familles annuellement dites « vulnérables » sur les EAJE. Assurer au moins 1 rendez-vous par famille par mois pour le suivi de la situation. Au moins une réunion tous les deux mois avec les partenaires internes et externes autour des situations des familles.</p>

ENFANCE-JEUNESSE

Action n° 04 - Développer l'offre BAFA auprès des jeunes Pierrelaysiens.

<p>Diagnostic initial</p> <p>En 2024, les jeunes rencontrent plusieurs difficultés qui peuvent freiner leur accès à la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Ces obstacles sont liés à des facteurs. En premier lieu, les difficultés financières, les frais pour le BAFA (environ 800 à 1 200 € pour l'ensemble de la formation) restent un frein pour de nombreux jeunes, surtout ceux issus de milieux modestes. Bien que des subventions existent, elles sont souvent insuffisantes ou peu connues des jeunes. Les conséquences de la pandémie (isolement, baisse d'activités dans le secteur de l'animation) ont réduit la visibilité et l'intérêt pour les formations liées à l'animation.</p> <p>Autre difficulté rencontrée et pas des moindres, c'est le stage pratique, les structures tel que les ALSH et CV reçoivent plus de demandes de stagiaires qu'ils ne peuvent en accueillir, parfois celui-ci n'est pas rémunéré, cela pose des problèmes aux jeunes devant subvenir à leurs besoins. Il est indispensable d'offrir un accompagnement global aux jeunes qui souhaitent s'engager dans la voie de l'animation volontaire au sein de la collectivité.</p>	<p>Public cible</p> <p>Les jeunes âgés de 16 à 25 ans</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès des jeunes à la formation BAFA pour répondre aux besoins locaux en animateurs qualifiés. • Permettre une montée en compétences des jeunes dans le domaine de l'animation socio-culturelle. • Renforcer l'attractivité des métiers de l'animation auprès des jeunes. • Contribuer à une dynamique éducative et sociale sur le territoire 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'un accompagnement personnalisé (financier, logistique, pédagogique). • Mise en place d'une plateforme ou un point de contact unique pour les inscriptions. • Suivi des bénéficiaires pour garantir leur progression (tutorat, conseils pour le stage pratique) • Création d'un livret du stagiaire • Mise en relation des stagiaires avec des structures d'accueil pour leur stage pratique.
<p>Référents de l'action</p> <p>Rodrigo MARTINEZ de la TORRE Directeur du Service Municipal de la Jeunesse</p> <p>Services mobilisés et partenaires sollicités</p> <p>Service Enfance Service Jeunesse Mission Locale Centre Information Jeunesse de Cergy Club de prévention VALDOCO Associations d'éducation populaires</p>	<p>Année de démarrage de l'action</p> <p>2025</p> <p>Résultats attendus</p> <p>Meilleure intégration des jeunes dans les dynamiques locales (structures éducatives, accueils de loisirs, associations). Couverture renforcée des besoins en animateurs qualifiés sur le territoire, notamment pour les périodes de forte activité (vacances scolaires, centre de vacances, pause méridienne). Création d'un réseau d'animateurs issus du territoire et susceptibles de s'investir durablement.</p>
<p>Financements mobilisables</p> <p>Bonus Territoire CTG</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Nombre de jeunes inscrits dans le programme : 3 jeunes. Taux de réussite aux 3 étapes du BAFA : 100%. Nombre de jeunes ayant trouvé un emploi dans l'animation après la formation : 3 jeunes.</p>

ENFANCE-JEUNESSE

Action n° 05 - Poursuivre le partenariat entre le Service Municipal de la Jeunesse et la Mission Locale pour développer l'accompagnement des 16-25 ans.

<p>Diagnostic initial</p> <p>Le partenariat entre le Service Municipal de la Jeunesse et la Mission Locale dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) est une initiative stratégique pour offrir un accompagnement adapté aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. La présence d'une population jeune importante, notamment dans la tranche d'âge 16-25 ans (environ 20% de la population) se confronte à des difficultés majeures : décrochage scolaire, chômage ou précarité.</p> <p>Le faible taux de qualification pour une partie des jeunes (49% de la population a un niveau inférieur au bac) limite l'accès à des emplois stables.</p> <p>La poursuite d'un partenariat entre les deux entités, représente un levier clé pour améliorer l'accompagnement des jeunes sur le territoire.</p>	<p>Public cible</p> <p>Les jeunes pierrelaysiens âgés de 16 à 25 ans.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accès aux dispositifs existants. • Coordonner les actions pour éviter les doublons. • Développer des programmes adaptés. • Soutenir les jeunes en situation de vulnérabilité 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création des supports d'information communs pour les jeunes (brochures, site web, réseaux sociaux). • Multiplier les points de contact sur le terrain via des permanences dans les quartiers. • Promotion des dispositifs locaux, régionaux, et nationaux (Contrat d'engagement jeune, contrats d'apprentissage) • Organisation de réunions régulières pour ajuster les priorités selon les retours du terrain. • Mise en place des ateliers d'orientation, des formations spécifiques et des accompagnements individualisés. • Accorder une attention particulière aux jeunes en décrochage scolaire, sans emplois, sans formation, en développant des dispositifs adaptés. • Faciliter l'accès à des aides spécifiques (mobilité, logement temporaire, aide psychologique).
<p>Références de l'action</p> <p>Rodrigo MARTINEZ de la TORRE Directeur du Service Municipal de la Jeunesse</p>	<p>Année de démarrage de l'action</p> <p>2025</p>
<p>Services mobilisés et partenaires sollicités</p> <p>La Mission Locale Les Services de la commune Le Centre d'Information Jeunesse de Cergy Le Club de prévention VALDOCCO L'Education Nationale</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Augmentation du nombre de jeunes accompagnés vers une situation stable (emploi, formation, etc.). Meilleure visibilité des dispositifs auprès des jeunes et de leurs familles.</p>
<p>Financements mobilisables</p> <p>Budget de Fonctionnement du Service Municipal de la Jeunesse</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Nombre de jeunes accompagnés par le dispositif (environ 150 jeunes par an). Nombre d'ateliers ou événements organisés (2 Forums, 15 Ateliers CV, 3 Job Dating) Taux de participation des jeunes aux actions proposées (50 jeunes) Taux d'accès à l'emploi, formation, Apprentissage (80 jeunes)</p>

ENFANCE-JEUNESSE

Action n° 06 - Sensibiliser les habitants à l'écologie par le biais de projets sportifs portés par les jeunes.

<p>Diagnostic initial</p> <p>Dans un monde où les enjeux environnementaux deviennent de plus en plus urgents, des jeunes pierrelaysiens, habitant dans le QPV, ont décidé d'agir dans ce sens. Animés par la volonté de sensibiliser la population, ils ont conçu un projet associant sport et écologie. Ce projet a pour but de sensibiliser la communauté locale à l'importance de préserver l'environnement tout en favorisant l'inclusion sociale par le sport.</p> <p>Le quartier, riche en diversité et en potentiel, tels que l'accès à des espaces verts, est un moyen pour que les jeunes sensibilisent la population aux questions environnementales.</p> <p>C'est dans ce contexte que ce projet trouve sa pertinence, visant à transformer ces défis en opportunités pour un avenir plus durable et solidaire.</p>	<p>Public cible</p> <p>Ce projet s'adresse à un public hétérogène, avec les jeunes en position de leader. Le souhait est de mobiliser les habitants de tous âges autour d'activités qui lient sport et écologie.</p> <p>Le premier événement sera organisé en direction des enfants âgés de 9 à 10 ans.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des pratiques écoresponsables: Faire du sport un moyen d'éducation écologique en intégrant des actions comme le recyclage et la réduction de l'empreinte carbone des activités sportives et de loisirs. • Renforcer la cohésion sociale : Réunir les habitants autour d'événements sportifs et environnementaux pour créer une démarche collective et citoyenne. • Encourager l'autonomie des jeunes : Permettre aux jeunes d'être les acteurs de changement en leur offrant des responsabilités dans la gestion et la mise en œuvre du projet. • Améliorer le cadre de vie local : Restaurer et entretenir les espaces publics. 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un groupe de réflexion sur les problématiques environnementales • Organisation d'un tournoi zéro déchet en sensibilisant les publics aux écogestes en partenariat avec des associations environnementales et sportives • Sensibilisation aux écogestes à travers les manifestations proposées par la ville. • Création de supports adaptés : affiches, vidéos, publications en ligne. • Mobilisation et promotion de l'événement en utilisant les moyens de communication de la ville, les réseaux sociaux, les médias (journaux, radios...) • Sensibilisation de nouveaux jeunes afin d'intégrer l'organisation des événements liés au projet.
<p>Référents de l'action</p> <p>Rodrigo MARTINEZ de la TORRE <i>Directeur du Service Municipal de la Jeunesse</i></p>	<p>Année de démarrage de l'action</p> <p>2025</p>
<p>Services mobilisés et partenaires sollicités</p> <p>Services Municipaux (Sports, Social, Environnement, Communication, Événementiel, Techniques, Espaces Verts). Associations (Queens & Kings, CSP football, Conseil Citoyen, Association des Locataires) Associations Environnementales (Recyclerie Sportive, Zéro Waste, Football Ecologie France)</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Augmentation du nombre de participants aux activités sportives ayant une démarche écologique. Renforcement des liens entre les générations par des activités collaboratives. Meilleure compréhension des enjeux environnementaux locaux parmi les participants. Adoption de comportements respectueux de l'environnement (tri des déchets, réduction des plastiques, etc.) Réduction visible des déchets ou amélioration des espaces naturels grâce aux initiatives sportives. Développement des compétences et gestion de projets chez les jeunes organisateurs. Encouragement des jeunes à devenir des référents de la question écologique. Accroissement de la visibilité de la cause écologique au sein de la population grâce aux actions sportives. Création de partenariats durables entre la collectivité, les associations sportives et les associations environnementales</p>
<p>Financements mobilisables</p> <p>Budget de Fonctionnement du Service Municipal de la Jeunesse Fonds Publics et Territoires : axe 3, volet 2, appel à projet : Soutenir l'engagement et les initiatives des Jeunes</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Nombre d'événements sportifs organisés de manière durable : 1 en été et 1 en hiver Retours qualitatifs des participants et partenaires : au moins 60% de satisfaction</p>

ENFANCE-JEUNESSE

Action n° 07 - Accompagner et valoriser les professionnels de l'animation dans l'exercice de leurs missions afin d'enrichir la qualité d'accueil auprès des 3-17 ans.

Diagnostic initial	Public cible
<p>Espaces de loisirs, de découvertes, d'expérimentations, de socialisation, etc., les accueils de loisirs et les services Jeunesse ont une complémentarité éducative certaine. Pourtant, d'un point de vue national, les professionnels de l'animation souffrent d'un réel manque de reconnaissance et de valorisation de leur action éducative. D'autre part, la formation continue des personnels étant peu, voire pas développée, la qualité de l'accueil des différents publics peut en être impactée. La ville de Pierrelaye, concernée par ce diagnostic, souhaite ainsi mettre en place toutes les conditions nécessaires pour enrichir la qualité de l'accueil fait auprès des 3-17 ans.</p>	<p>Familles et enfants de l'accueil de loisirs « Les Crayons de couleurs ». Familles et jeunes du Service Municipal de la Jeunesse.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Enrichir la qualité de l'accueil auprès des 3-17 ans par l'accompagnement des personnels dans leur cursus de formation continue et le développement de leurs compétences professionnelles. • Développer la communication autour des actions des services Enfance et Jeunesse, à destination des partenaires éducatifs (familles, enseignants, etc.). • Inclure les familles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'échanges de savoir interservices et de plan de formation continue au CNFPT. • Organisation de temps de travail interservices (services Communication, Enfance, Jeunesse). • Mise en place chaque année de temps forts (rencontres, soirées à thème, portes ouvertes, etc.). • Mise en place chaque année de nouveaux projets d'animation.
Référénts de l'action	Année de démarrage de l'action
<p>Emilie HOSSAINE Directrice du Service Enfance</p>	<p>2025</p>
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
<p>Service Enfance Service Jeunesse Service communication CNFPT</p>	<p>Un enrichissement de la qualité de l'accueil fait auprès des 3-17 ans. Le développement des compétences professionnelles des personnels. Une meilleure reconnaissance des professionnels de l'animation par les partenaires éducatifs et une valorisation des actions éducatives.</p>
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
<p>Budget de fonctionnement du service Enfance et du service Jeunesse.</p>	<p>70% des familles sont satisfaites de la qualité de l'accueil fait aux 3-17 ans (proposition d'un questionnaire de satisfaction aux familles). Au moins un temps de formation interservices est mis en place chaque année. 90% des animateurs de l'accueil de loisirs partent au moins une fois par an en formation au CNFPT. 50% des animateurs du service Jeunesse partent au moins une fois par an en formation au CNFPT.</p>

PARENTALITE

Action n° 08 - Renforcer la place des familles au sein des services éducatifs et soutenir la fonction parentale

<p>Diagnostic initial</p> <p>Augmentation de la population de 9423 habitants en 2022 Evolution des naissances de 12.2% entre 2017 et 2022 Evolution de 42% du nombre de familles avec au minimum 1 enfant de moins de 18 ans 20% des familles Pierrelaysiennes sont dites monoparentales</p> <p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure les familles au sein des services • Valoriser et renforcer leurs compétences parentales • Maintenir et renforcer les liens entre parents, enfants et institutions • Reconnaître la place des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants • Encourager l'implication des familles dans les initiatives éducatives 	<p>Public cible</p> <p>Familles ayant des enfants mineurs Une attention particulière pour les familles monoparentales ou dites vulnérables</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des groupes d'espace de dialogue et de soutien en lien avec la psychologue. • Porter une attention particulière aux familles vulnérables et/ou fragiles. • Campagne de sensibilisation afin de réduire les stigmatisations des familles monoparentales. • Organiser des ateliers de soutien à la parentalité en lien avec le pôle Educatif, de l'Action Sociale, psychologue, PMI et intervenants externes. • Journée porte ouverte pour découvrir les structures éducatives Municipales. • Mise en place d'une rencontre entre futurs parents en collaboration avec la PMI, le PCPE, le LAEP. • Publier un support de communication trimestrielle contenant des thématiques dites éducatives.
<p>Référents de l'action</p> <p>Mme Chrystèle HACHIBA Référente santé et accueil inclusif Coordinatrice Projet Santé Ville</p>	<p>Année de démarrage de l'action</p> <p>2025</p>
<p>Services mobilisés et partenaires sollicités</p> <p>Pôle Education Pôle Action Sociale et Solidarité Service communication PMI RPE /PCPE LAEP</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Une meilleure connaissance et visibilité des services éducatifs sur la commune pour les familles. Une participation active et accrue des familles sur la vie des structures Des parents qui se sentent écoutés et accompagnés dans leur fonction parentale.</p>
<p>Financements mobilisables</p> <p>Appel à projet CAF "Fonds National Parentalité" Appel à projet Politique de la ville "Quartier Politique de la Ville"</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Au minimum 1 groupe d'échange/an avec les parents en présence de la psychologue Au minimum 1 campagne de sensibilisation/an Au minimum 2 ateliers/an de soutien à la parentalité Au minimum 1 porte ouverte/an sur les EAJE, l'ALSH, SMJ Au moins 3 rencontres/an dédiées aux futurs parents Au minimum 1 support par thème publié</p>

PARENTALITE

Action n° 09 - Mettre en place des actions de sociabilisation et d'expérience collective pour les 2-3 ans au sein du LAEP.

<p>Diagnostic initial</p> <p>Evolution des naissances entre 2017 et 2020 < 12.2% sur la commune. Evolution de nombre des familles entre 2018 et 2022 < 42% sur la commune. Ouverture de 27 places disponibles (réponse à 1/3 des demandes) en moyenne/an attribuées lors de la commission Petite Enfance sur les EAJE communaux. Ouverture du LAEP, une fois par semaine complet et fréquenté à 70% par des enfants de 2 à 3ans. La socialisation de l'enfant est la première des préoccupations des familles fréquentant le LAEP.</p>	<p>Public cible</p> <p>Familles ayant des enfants de 2 à 3 ans sans mode de garde. Une attention particulière est portée aux familles les plus modestes.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aller vers ces familles pour leur proposer leur participation à ces temps d'expérience collective. • Organiser des ateliers collectifs (éducatifs, artistiques, musicaux). • Encourager les échanges et la participation des parents. 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une deuxième séance par semaine à compter du mois de mai ouverte uniquement aux 2-3ans. • Recenser les enfants inscrits en Petite section sur les trois groupes scolaires pour l'année à venir. • Repérer les enfants n'ayant pas eu de mode de garde durant leurs trois premières années de vie. • Formation des accueillantes autour de l'animation d'activité. • Faciliter l'adaptation aux règles sociales. • Promouvoir la communication du service. • Suivi des inscriptions sur les écoles. • Penser à un parcours de socialisation entre le LAEP et les EAJE
<p>Références de l'action</p> <p>Alexandra LECONTE Accueillante LAEP</p>	<p>Année de démarrage de l'action</p> <p>2025</p>
<p>Services mobilisés et partenaires sollicités</p> <p>Accueillantes LAEP Service Petite Enfance Compte Formation CNFPT Education Nationale</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Offrir une nouvelle offre de socialisation aux jeunes enfants en lien avec leurs parents. Améliorer la visibilité du LAEP.</p>
<p>Financements mobilisables</p> <p>« Appel à initiatives » actions innovantes des LAEP.</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Participation de la moitié des familles sollicitées après l'inscription à l'école avant l'entrée en Petite section Sur le nombre total de séances de mai à juillet, la moitié des familles viennent à chaque séance. Les directeurs des écoles soulèvent-ils une amélioration d'adaptation au cadre scolaire ?</p>

SANTE - SOCIAL

Action n° 10 - Proposer des activités sportives et de bien-être pour une meilleure santé globale des parents et des enfants.

Diagnostic initial	Public cible
<p>Pierrelaye présente une proportion élevée de familles avec enfants mineurs (42%), nettement supérieure à celle du Val Parisis (4,6%) et du Val-d'Oise (2,2%). Le taux de familles monoparentales y est également plus important (20,3%) comparé au Val Parisis (17,1%) et au Val-d'Oise (15,2%). Une part significative des familles de Pierrelaye bénéficie du RSA (20%), dépassant les taux observés dans le Val Parisis (10,5%) et le Val-d'Oise (13,1%). Une proportion notable d'enfants vit dans des familles à bas revenus, avec des taux variant de 28% à 35,2% selon les tranches d'âge.</p>	<p>Familles ayant des enfants mineurs. Une attention particulière pour les familles monoparentales. Familles résidentes dans les quartiers prioritaires : Quartier du Clos St Pierre Elargi</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Encourager la pratique d'activités physiques en famille. • Renforcer les liens familiaux et un tissu social. • Sensibiliser aux bienfaits du sport sur la santé physique et mentale. • Accompagner les familles vers un Bien-Etre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des initiations sportives en famille. • Mettre en place des ateliers « Bien-être », et gestion du stress. • Organiser des programmes d'animation et d'information autour du sport et de la nutrition. • Accentuer la communication à la destination du public vulnérable. • Mettre en place des ateliers dédiés uniquement aux familles monoparentales.
Référénts de l'action	Année de démarrage de l'action
<p>Chrystèle HACHIBA Référente santé et Accueil Inclusif Coordinatrice Projet Santé Ville</p>	<p>2025</p>
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
<p>Pôle Education Pôle Action Sociale et Solidarité Service communication PMI CAF CDOS 95 Maison sport et santé</p>	<p>Une pratique sportive pour une meilleur santé globale des familles. Améliorer la qualité de vie et promouvoir le bien-être général.</p>
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
<p>Appel à projet QPV</p>	<p>Au minimum 2 séances sportives sur l'année. 50% des participants reconnaissent avoir amélioré leur qualité de vie. Nombre minimum de 7 participants à chaque séance dont au moins 1 famille monoparentale.</p>

EDUCATION

Action n° 11 - Développer et maintenir les passerelles Petite Enfance / Enfance / Jeunesse.

Diagnostic initial	Public cible
<p>Soucieuse de proposer aux enfants une transition en douceur dans les changements de lieux d'accueil et de niveau de parcours, la municipalité s'est engagée lors de la dernière CTG (2020-24) à mettre en place des passerelles entre les structures de la Petite Enfance et de l'Enfance ainsi qu'entre celles de l'Enfance et de la Jeunesse. Les enfants concernés par le passage de la crèche à l'école maternelle et de l'école élémentaire au collège ont pu bénéficier d'activités favorisant la découverte de leur prochain lieu d'accueil, de la rencontre des équipes d'animation et de leurs futurs camarades. Plusieurs matinées en immersion ont ainsi été mises en place à l'accueil de loisirs pour les enfants de la crèche, un séjour passerelle « colo apprenante » a été organisé pour les jeunes de CM2 et de 6ème et des ateliers coanimés avec les animateurs du service Jeunesse ont eu lieu sur le temps de la pause méridienne, pour les enfants de CM2. Conscient du rôle clé que jouent les passerelles dans l'adaptation progressive des enfants à leur nouveau milieu, le Pôle Education souhaite les maintenir et les développer au cours de la prochaine CTG (2025-29) en y impliquant par exemple davantage les familles et le corps enseignant.</p>	<p>Les enfants âgés de 2 à 3 ans qui fréquentent le multi-accueil et la crèche familiale. Les jeunes âgés de 10 à 11 ans qui fréquentent l'accueil de loisirs « Les Crayons de couleur ».</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et enrichir les passerelles existantes entre les services de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. • Améliorer la qualité de l'accueil des enfants âgés de 2 à 3 ans et des jeunes âgés de 10 à 11 ans. • Renforcer la continuité éducative entre les services de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse pour assurer aux enfants une transition cohérente entre les différentes structures. • Développer les passerelles entre les structures de la Petite Enfance et les trois écoles maternelles de la ville. • Maintenir le partenariat éducatif existant entre le Service Jeunesse et les enseignants de CM2 des trois écoles élémentaires de la ville. • Développer l'accompagnement fait aux familles et l'information qui leur est destinée. 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place chaque année de nouveaux projets partagés pour développer et enrichir les passerelles entre les services de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. • Organisation de rencontres interprofessionnelles. • Proposition de moments de découverte, d'immersion et d'activités partagées à l'école maternelle pour les enfants âgés de 2 à 3 ans. • Proposition de temps de rencontre avec les familles sur les différentes structures d'accueil permettant la découverte des lieux, du fonctionnement, des choix pédagogiques, des équipes d'animation, etc. • Mise en place de rencontres et d'ateliers thématiques au sein du Service Municipal de la Jeunesse pour les élèves de CM2. • Mutualisation des temps d'information, de rencontres et d'échanges organisés par les professionnels de l'animation et le corps enseignant à destination des familles.
<p>Référents de l'action Emilie HOSSAINE Directrice du Service Enfance</p>	<p>Année de démarrage de l'action 2025</p>
<p>Services mobilisés et partenaires sollicités</p> <p>Service Petite Enfance Service Enfance Service Jeunesse Service Scolaire Education Nationale</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Un enrichissement des passerelles entre les services de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Une cohésion entre les équipes des services de la Petite enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Une cohérence éducative des pédagogies mises en œuvre par les services de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Une meilleure connaissance des différents publics par les professionnels de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse. Une meilleure qualité de l'accueil des publics concernés. Un travail collaboratif entre les professionnels de l'animation et le corps enseignant. Un meilleur accompagnement des familles et une transmission d'information plus efficace.</p>
<p>Financements mobilisables</p> <p>Subventions SDJES : appel à projet « colo apprenante » Budget de fonctionnement du Pôle Education</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Au moins trois ateliers sont proposés chaque année par les animateurs du service Jeunesse aux élèves de CM2 des trois écoles élémentaires. Au moins une réunion, en direction des familles, est mise en place chaque année par les professionnels de l'animation et le corps enseignant. Chaque année scolaire, proposer des temps de passerelles entre la Petite Enfance, l'Enfance et les écoles maternelles. Au moins une action commune enfance/jeunesse est mise en place chaque année.</p>

EDUCATION

Action n° 12 - Débuter une démarche transversale pour le « Bien vivre ensemble » pour les 3-17 ans.

Diagnostic initial	Public cible
<p>Depuis plusieurs années maintenant, il a été constaté à l'échelle nationale de nombreux phénomènes récurrents de violence entre les enfants, et cela de plus en plus jeunes. Espaces d'éducation et de transmission des valeurs sociales les accueils de loisirs et les services Jeunesse contribuent à l'apprentissage du « vivre ensemble », qu'il est fondamental de renforcer pour permettre aux enfants de s'épanouir et de grandir dans un climat apaisé et bienveillant. Afin de prévenir tout acte d'agressivité, de discrimination, d'intimidation, etc. entre les enfants et les jeunes, la ville de Pierrelaye souhaite alors s'engager dans une démarche éducative d'apprentissage des principes et des valeurs du « bien vivre ensemble ».</p>	<p>Les enfants âgés de 3 à 11 ans, de l'accueil de loisirs « Les crayons de couleur ». Les jeunes de 11 à 17 ans, du Service Municipal de la Jeunesse.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les enfants et les jeunes dans leur apprentissage du « bien vivre ensemble » par la formation des professionnels. • Etablir une cohérence et une continuité éducative entre les professionnels de l'animation des services Enfance, Jeunesse et Scolaire. • Amorcez un travail collaboratif et transversal avec le corps enseignant. • Sensibiliser les enfants et les jeunes à l'interaction positive avec l'autre. • Accompagner les enfants dans l'exercice de leur esprit critique. • Associer les familles à l'apprentissage du « bien vivre ensemble ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de temps de formation permettant aux professionnels de l'animation de développer leurs compétences. • Organisation de temps de travail entre les professionnels de l'animation de l'Enfance, de la Jeunesse et du Scolaire afin de définir un socle commun de valeurs et de principes du « bien vivre ensemble » à transposer en projets sur les différents lieux d'accueil. • Rencontres avec le corps enseignant pour amorcer un travail collaboratif et transversal sur les principes et les valeurs du « bien vivre ensemble ». • Mise en place de projets autour des émotions, de la différence, etc. • Mise en place de rencontres et de temps forts associant les enfants, les jeunes, les parents avec les professionnels de l'animation autour des valeurs du « vivre ensemble » (Café philo, conférence, exposition, séance de sophrologie des émotions, débat, etc.)
Référénts de l'action	Année de démarrage de l'action
<p>Emilie HOSSAINE Directrice du Service Enfance</p>	<p>2025</p>
Services mobilisés et partenaires sollicités	Résultats attendus
<p>Service Enfance Service Jeunesse Service scolaire Education Nationale Association "Lire et faire lire" Prestataires extérieurs</p>	<p>Un climat serein et bienveillant entre les enfants de l'accueil de loisirs et pour ceux de la jeunesse. Une définition commune des valeurs et des principes du « bien vivre ensemble » par les professionnels de l'animation, des services Enfance et Jeunesse. Une cohérence et une continuité éducative des actions mises en œuvre par les différents partenaires éducatifs. Une mise en pratique des valeurs et des principes du « vivre ensemble » de la part des enfants et des jeunes entre eux mais également envers les adultes.</p>
Financements mobilisables	Indicateurs d'évaluation
<p>Budget de fonctionnement du Pôle Education. Fonds Publics et Territoires : appel à projet « Promotion des valeurs de la République et prévention de la radicalisation ».</p>	<p>75% des 3-6 ans participent aux différents moments de vie collective entre pairs, au sein de l'accueil de loisirs, dans un climat serein (présentation d'un questionnaire aux animateurs, mise en place de jeux pour recenser le ressenti des enfants). 65% des 7-17 ans estiment être en sécurité morale, physique et affective entre pairs (mise en place de boîtes aux lettres pour recueillir les témoignages des enfants et des jeunes). 70% des professionnels de l'animation estiment que les relations entre enfants/jeunes/adultes se sont améliorées (présentation d'un questionnaire aux professionnels de l'animation). Au moins trois événements différents sont proposés, au cours de la convention CTG 2025-29, pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux principes du vivre ensemble et impliquer les familles dans cet apprentissage.</p>

EDUCATION

Action n° 13 - Agir ensemble pour créer du lien social à travers une journée dédiée aux familles.

<p>Diagnostic initial</p> <p>Initialement chaque service organisait un moment festif/concival à destination de leur public. L'ABS du Centre Social réalisé en 2024 révélait un manque de communication à destination des familles et un manque de mélange de la population.</p>	<p>Public cible</p> <p>Les familles ayant des enfants de 0 à 17 ans. Les 0-17 ans.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les actions éducatives et l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif. • Favoriser la participation des familles à des activités de loisirs. • Fédérer et mobiliser les services éducatifs autour de cette journée. • Proposer des animations variées favorisant la mixité et l'inclusion des familles. • Proposer des stands Informatifs à destination des familles. 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mises en place d'animations répondant aux besoins des 0 à 17 ans par les services éducatifs. • Regrouper dans un même lieu des animations visant un public de 0 à 17 ans. • Mettre au cœur de la manifestation la participation active des familles. • Impliquer différentes ressources locales et les partenaires dédiés aux familles.
<p>Références de l'action</p> <p>Cédric LEAUTE Chargé de missions pour le Pôle Education</p> <p>Services mobilisés et partenaires sollicités</p> <p>Le Pôle Education (Service Petite Enfance, Service Enfance, Service Jeunesse, Service Scolaire) Le Pôle Action Social et Solidarité Le Service Culturel avec la Médiathèque Les partenaires (La CAF, La PMI et la Mission Locale) L'Education Nationale (Les écoles maternelles et élémentaires, le collège) Les associations (Lire et faire lire, ...)</p>	<p>Année de démarrage de l'action</p> <p>2025</p> <p>Résultats attendus</p> <p>Renforcer le lien social et le vivre ensemble Meilleure connaissance des services éducatifs et les acteurs dédiés aux familles Faire vivre aux enfants et aux familles un moment de loisirs ludique et éducatif</p>
<p>Financements mobilisables</p> <p>Appel à projet CAF : Aide au développement social</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Fréquentation de l'évènement (Participation d'au moins 200 personnes) Recueillir l'avis des participants (Questionnaire en ligne) La mobilisation de tous les services éducatifs (100% des services, 75% des équipes)</p>

CULTURE

Action n° 14 - Promouvoir l'accès à la culture pour les familles Pierrelaysiennes.

Diagnostic initial	Public cible
<p>Implantée en 1996 au cœur du quartier prioritaire du Clos Saint-Pierre, la médiathèque est ouverte à toutes et tous. Elle compte aujourd'hui 1700 inscrits parmi lesquels 700 enfants. Nombre de familles fréquentent l'établissement, en tant que simples visiteurs ou emprunteurs et participant aux animations que nous proposons tout au long de l'année, une vingtaine au total selon les saisons culturelles.</p> <p>À ce titre, nous avons reçu près de 800 personnes en 2024. À l'accueil quotidien et aux événements qui jalonnent la saison culturelle de la médiathèque, s'ajoutent également les partenariats conclus avec les services de la petite enfance – plus de 25 accueils de crèches sont organisés chaque année - et avec les écoles, pour lequel nous recevons les 51 classes de la ville à raison de trois fois l'année.</p> <p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès égalitaire à la culture / Réduire les inégalités sociales. • Renforcer la cohésion sociale. • Stimuler la participation et l'engagement des familles. • Développer des dispositifs adaptés à tous. • Favoriser le développement personnel et éducatif des enfants / Valoriser la diversité culturelle et l'inclusion. 	<p>Les familles pierrelaysiennes</p> <p>(Une attention particulière est portée en faveur des familles monoparentales. Nous savons, d'après les statistiques fournies par l'INSEE, qu'elles sont en constante augmentation au sein de la commune).</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gratuité totale des événements proposés dans le cadre de la saison culturelle : spectacles, ateliers... • Offrir, sur les plages d'ouverture, un espace de confort et de rencontre, propice au bien-être, à la détente – et, de fait, à la résorption des phénomènes d'isolement. • Mise en place d'une nouvelle stratégie de communication : donner davantage de visibilité à nos actions, notamment celles en direction des enfants et des familles (programme culturel dédié, nouveau portail web...) • Remise d'un document « papier » (La forme reste à définir) aux enfants à chaque visite des crèches à la médiathèque pour favoriser le dialogue entre l'enfant et le/les parents : Faire savoir aux parents que leur enfant a été accueilli à la médiathèque peut susciter chez eux une certaine curiosité à l'égard de notre établissement et les encourager à s'y inscrire. Même démarche pour le prix littéraire Le livre préféré des CP. • Proposer à la fois des plages d'ouverture au public suffisamment larges pour permettre à chacun de profiter de nos espaces et de nos services, et à la fois des événements hors-les-murs (pour favoriser les rencontres de proximité). Enfin, au besoin, renforcer le service de portage à domicile. • Programmer des événements de toutes natures, à la fois éducatifs et récréatifs (contes, musique, conférence, ateliers créatifs, scientifiques...) et représentatifs de la diversité culturelle qui nous entoure. Collaborer avec les services partenaires pour définir ensemble des projets communs.
<p>Référents de l'action</p> <p>Michael Avignon Responsable de la médiathèque "Le temps des cerises".</p>	<p>Année de démarrage de l'action</p> <p>2025</p>
<p>Services mobilisés et partenaires sollicités</p> <p>Le service culturel L'équipe de la médiathèque L'ensemble des structures du Pôle Éducation Les directeurs d'écoles L'association Lire et faire lire</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Renouvellement des inscriptions et nouvelles adhésions à la médiathèque Participation accrue aux ateliers et spectacles proposés aux enfants et aux familles.</p>
<p>Financements mobilisables</p> <p>Budget de la médiathèque / Subventions sollicitées dans le cadre du dispositif Quartier d'été Participation des services partenaires dans le cadre d'actions communes</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Recensement du public. Notre objectif est d'afficher complet à tous les événements proposés. Mise en exergue du nombre de personnes en liste d'attente, le cas échéant. Rapport annuel de la médiathèque : cet outil nous permet de distinguer avec précision le nombre de nouveaux inscrits à la médiathèque, y compris par tranche d'âge.</p>

COMMUNICATION

Action n° 15 - Renforcer la connaissance et la coordination entre les acteurs de la commune pour mieux accompagner et orienter les familles.

<p>Diagnostic initial</p> <p>Augmentation de la population sur la commune, en 2024<10 000hab. Une population jeune : 45% des habitants ont moins de 30ans. Augmentation de 28% des 3-17ans en 2020. Augmentation de 14% des 18-29ans en 2020. En 2020, 50% des familles avec au moins un enfant. Quiz « acteurs Educatifs » du Pôle Education ainsi que l'ABS du Centre Social réalisés en 2024 révèlent un manque de connaissance interservices.</p>	<p>Public cible</p> <p>Les services municipaux, associatifs et partenaires extérieurs à destination des familles.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des espaces d'informations transversales. • Favoriser une approche collaborative inter-service afin de mieux connaître les missions et les ressources de chacun. • Sensibiliser les acteurs à l'orientation des familles. • Fédérer l'ensemble des acteurs qui interviennent en direction des familles. • Développer les outils numériques et les supports de communication internes et externes. 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifier des réunions transversales autour de l'information des services à destination des familles. • Porter une réflexion transversale autour des actions à mener conjointement. • Mise en place d'un lieu dédié à l'information et aux démarches pour les familles. • Organiser un temps trimestriel de concertation entre les responsables (Education, Social, Culture, Sport, Vie associative, Fête et Cérémonie).
<p>Référents de l'action</p> <p>Pascale EYSSIDIEUX Directrice du Pôle Education</p>	<p>Année de démarrage de l'action</p> <p>2025</p>
<p>Services mobilisés et partenaires sollicités</p> <p>Pôle Education Pôle Action Sociale et Solidarité Pôle Affaires Culturelles, Vie associative et Sport Service Communication Accueil Mairie</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Une meilleure visibilité des services aux familles Faciliter l'accès à l'information et à l'offre à destination des familles. Améliorer la prise en charge des demandes des familles.</p>
<p>Financements mobilisables</p> <p>Bonus Territoire CTG-Chargé de coopération (Petite Enfance-Enfance-Jeunesse-Animation de la Vie Sociale-Logement-Accès aux droits-Parentalité-Santé)</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Réalisation d'au moins 3 réunions par an entre les responsables de pôle. Au moins 70% des agents des trois pôles maîtrisent les fonctionnements et les enjeux des services respectifs à destination des familles. Au moins 70% des familles se sentent suffisamment informées sur l'ensemble des dispositifs et des actions les concernant.</p>

COMMUNICATION

Action n° 16 - Améliorer la communication à destination des familles.

<p>Diagnostic initial</p> <p>Augmentation de la population sur la commune, en 2024 < 10 000 hab. Une population jeune : 45% des habitants ont moins de 30 ans. Augmentation de 28% des 3-17 ans en 2020. Augmentation de 14% des 18-29 ans en 2020. En 2020, 50% des familles avec au moins un enfant. L'ABS du Centre Social réalisés en 2024 révèlent un manque de communication à destination des familles.</p>	<p>Public cible</p> <p>Les familles ayant des enfants de 0 à 25 ans.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès à l'information des services dédiés aux familles. Améliorer la visibilité des services à destination des 0-25 ans. Diffuser l'actualité et les offres des services à destination des 0-25 ans. 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec le Service Communication pour établir un plan annuel de communication. Choix de canaux de diffusions efficaces et appropriés (site internet, réseaux sociaux, bulletin municipal). Développer des supports variés (brochures, vidéos, infographies) qui expliquent les fonctionnements et les démarches des services pour les 0-25 ans. Réflexion autour de visuels identifiables. Développement d'une signalétique.
<p>Références de l'action</p> <p>Cédric LEAUTE Chargé de missions du Pôle Education</p> <p>Services mobilisés et partenaires sollicités</p> <p>Service Communication Pôle Education Pôle Action Sociale et Solidarité Pôle Affaires Culturelles, Vie associative et Sport Accueil Maine</p> <p>Financements mobilisables</p> <p>Bonus Territoire, CTG-Chargé de coopération (Petite Enfance-Enfance-Jeunesse-Animation de la Vie Sociale-Logement-Accès aux droits-Parentalité-Santé)</p>	<p>Année de démarrage de l'action</p> <p>2025</p> <p>Résultats attendus</p> <p>Une meilleure visibilité des services dédiés aux familles. Une information claire et accessible aux familles. Répondre d'avantage aux besoins d'information des familles.</p> <p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>Un plan de communication a été mise en place et été respecté. Mesurer l'impact en fonction des différents thèmes de communication (Manifestations, Inscriptions, information générale, promotions d'activités ou de séjours).</p>

PILOTAGE

Action n° 17 - Accompagner les porteurs de fiches actions sur la création d'outils d'évaluation.

<p>Diagnostic initial</p> <p><i>Un manque général de connaissances autour de la méthodologie de réalisation de fiche action CTG. Des difficultés à réaliser une évaluation factuelle et de qualité sur les actions CTG 2020-2024.</i></p>	<p>Public cible</p> <p>Les porteurs de fiche action CTG 2025-2029.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les porteurs de fiche dans la démarche d'évaluation. • S'assurer de la pertinence des outils choisis pour évaluer efficacement. • Obtenir une visibilité quantitative et qualitative sur les actions 2025-2029. • Travailler autour d'outils d'indicateurs de résultat, de processus et d'impact 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir dès la rédaction des fiches sur les outils d'indicateurs à utiliser. • Planifier des temps d'accompagnement avec les porteurs de fiche. • Prise de connaissance des différents outils à disposition. • Organiser des temps de formation pour les porteurs de fiche.
<p>Références de l'action</p> <p>Pascale EYSSIDIEUX Directrice Pôle Education</p>	<p>Année de démarrage de l'action</p> <p>2025</p>
<p>Services mobilisés et partenaires sollicités</p> <p>Pôle Education Pôle Action Sociale et Solidarité Pôle Culture CNFPT</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Permettre aux porteurs de fiche d'être serein et compétent sur les attentes de l'évaluation. Optimiser les temps d'évaluation des actions. Obtenir un retour factuel des éléments d'évaluation. Prendre des décisions éclairées. Apporter une transparence sur les résultats atteints. Développer une amélioration continue des actions. Obtenir une plus large communication des résultats afin d'informer sur la tangibilité des actions menées.</p>
<p>Financements mobilisables</p> <p>Compte Collectivité CNFPT Formation Pôle Ressources</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>100% des porteurs de fiche ont su créer des outils de collecte. L'utilisation d'au moins un outil par évaluation de fiche.</p>

Schéma de maintien et de développement – Collectivités + 10000 habitants

Conformément à la 3^e mission dévolue aux communes en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, ce schéma consiste à planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil.

Le schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévoit notamment les modalités de développement quantitatif et qualitatif ou de redéploiement des équipements et services d'accueil du jeune enfant ainsi que le calendrier de réalisation et le coût prévisionnel des opérations projetées. Ces modalités portent notamment sur l'accessibilité financière et géographique de l'offre d'accueil, en particulier pour les familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail, de leur état de santé, d'une situation de handicap ou de la faiblesse de leurs ressources.

Les données peuvent provenir de sources différentes : diagnostics Caf renouvellement CTG, les datas de la Caf [Page d'accueil – Opendatasoft \(caf.fr\)](#), les données de l'Insee [Dossier complet – Résultats pour toutes les communes, départements, régions, intercommunalités... / Insee](#), données de la collectivité.

Recensement des équipements existants

	Source	2025	(Année)
Nbre EAJE tous types	Mairie	2	
Nbre places PSU	Mairie	78	
Nbre crèches collectives	Mairie	0	
Nbre multi-accueil	Mairie	1	
Nbre micro-crèches PSU	Mairie	0	
Nbre EAJE PSU autres	Mairie	1	
Nbre microcrèches Paje	Mairie	0	
Nbre MAM	Mairie	1	
Nbre Ass Mat agréées	Mairie	39	
Nbre Ass Mat actives	Mairie	37	

Recensement modes d'accueil

	Source	2025	(Année)
Nbre enfants PSU	Mairie	86	
Nbre enfants Ass Mat	RPE	125	
Nbre enf garde domicile	Mairie	inconnu	
Nbre préscolarisations	Mairie	0	
Totaux		211	

Données accueil et population

	Source	2021	2024
Taux modes d'accueil	CAF	41%	
Nbre enfants 0-2 ans	Etat Civil	452	
Nbre naiss. domiciliées	Etat Civil	156	166
Taux de natalité	DIAG CTG	16.7%	
Taux de pauvreté	INSEE	16%	
Nbre RSA	DIAG CTG	367	
Taux chômage	INSEE	9.4%	
Densité population	INSEE	1085.6	
Nbre allocat Prepare	DIAG CTG	39	
Age moyen Ass Mat	RPE		49
Nbre Ass Mat + 55 ans	RPE		13
Nbre AEEH 0-2 ans			

Données d'analyse des besoins

	Source	2021	2025
Nbre fam. monoparent	INSEE	1597	
Taux activité féminine	INSEE	70.9%	
Solde migratoire	INSEE	1720	
Nbre Ass Mat chômage	RPE		2
Taux activité Ass Mat	RPE		
Taux occupation EAJE	Mairie		75%

Chiffres clé



Cartographies

Emplacement des EAJE, quartiers prioritaires, emplacements gares et axes routiers, densité population par quartier

Analyse des besoins

- Existe-t-il une commission d'attribution (cocher) : Oui Non Prévus
- Nombre demandes 2024- acceptations 2024- refus 2024 : 113 / 32 / 4
 - Existence d'une liste d'attente Oui Non Prévus
 - Nombre enfants liste d'attente : 70 sur 2025
- Existe-t-il une pré-commission pour des situations particulières : Oui Non Prévus
- Situations concernées : familles en difficultés sociales , situation de handicap , autre
- Nouvelles constructions de logement durant la période de la CTG : Oui Non Incertain
- Existe-t-il une pratique de non-recours à l'offre d'accueil ? Oui Non Non estimée Estimation prévue
- Existe-t-il des enquêtes ou études sur les attentes des familles ? Oui Non Prévus dans la prochaine CTG

Nombre de places estimées pour répondre aux besoins de la population	40
Nombre de places calculées pour atteindre le taux national de 59%	112

Autres éléments d'analyse :

- 35 demandes d'enfants nés en 2023 (régulier)
- 21 demandes d'enfants nés en 2024 (régulier)
- 9 demandes d'enfants à naître en 2025 (régulier)
- 5 demandes d'enfants nés en 2023 (occasionnel)

Analyse de faisabilité et des ressources

- Existe-t-il des crèches AVIP sur le territoire ? Oui Non Prévus dans la prochaine CTG
- Existe-t-il des crèches à horaires atypiques sur le territoire ? Oui Non Prévus dans la prochaine CTG
- Existe-t-il des crèches favorisant l'accueil d'enfants handicapés ? Oui Non Prévus dans la prochaine CTG
- Disponibilité de foncier sur le territoire : Déjà repéré Recherche en cours Recherche à prévoir
- Niveau de difficultés de recrutement de personnel : Très difficile Difficile Acceptable
- Financements investissements mobilisables : Collectivité Caf Conseil départemental Autre
- Nouveaux financements à mobiliser : Bonus trajectoire Bonus attractivité Autre : Bonus Territoire
- Des EAJE rencontrent-elles des difficultés sur le territoire ? Oui Non Non repéré Recensement prévu
- Nombre EAJE en difficultés : Difficultés financières Occupation Normes Encadrement
 - Un accompagnement spécifique est-il envisagé ? Non Oui ; si oui, par la collectivité , par la Caf , par la Pmi
- Éléments complémentaires :

Points forts

- Réalisation de fiches action autour de la qualité d'accueil des EAJE ainsi que le développement de l'accueil aux familles vulnérables.
- Une commission d'attribution des places prévue suffisamment tôt pour obtenir davantage d'acceptation des propositions de place.
- Plus des 2/3 des assistantes maternelles du particulier-employeur fréquentent régulièrement le RPE.

Risques

- Difficulté à répondre à l'ensemble des familles qui ont un enfant né entre 2023 et 2024.
- Difficulté à combler les places en occasionnel sur le multi accueil.
- Davantage de refus de place sur de l'accueil familiale.
- Une baisse de fréquentations des réunions PCPE.
- Des difficultés d'encadrement sur le multi accueil qui peut interroger sur la réduction de l'agrément actuellement à 40 berceaux.
- Un nombre en baisse des préinscriptions "bébés" en 2024/2025.
- Départ à la retraite d'assistantes maternelles sur la Crèche Familiale d'ici deux à quatre ans.

Éléments de comparaison

- Pas de nécessité sur la commune de penser des accueils à horaires atypiques.

Projections de maintien et de développement sur la durée de la CTG

Des projets en investissements à prévoir durant la CTG :

Oui Non A confirmer

- Si oui ou à confirmer FME , PIAJE
- Si FME, coût estimé : pas de visibilité à ce jour € année dépôt : 2025 2026 Au-delà
- Si PIAJE, coût estimé : € année dépôt : 2025 2026 Au-delà

Evolution du nombre de places PSU soutenues par la collectivité :

	2023	Projections 2024	Projections 2025	Projections 2026
Nombre places	78	78	78	102
Evolution en %	0%	0%	0%	30.77%
Estimation bonus trajectoire	0%	0%	0%	3 600€

Des actions de promotion des métiers de la petite enfance prévues durant la CTG : Oui Non A confirmer

Informations complémentaires sur le soutien prévu aux assistantes maternelles :

- Réflexions autour de la mise en place d'analyses des pratiques
- Déploiement des formations extérieures
- Amélioration du contenu du PCPE
- Mise en place d'actions de promotion du métier
- Organisation d'une journée pédagogique

Informations complémentaires relevant des modes d'accueil :

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

La gouvernance est assurée conjointement par la Caf du Val d'Oise et la commune de Pierrelaye conformément à l'article 6 de cette convention.

Deux instances sont créées :

➤ Le comité de pilotage stratégique

Il est composé

- Pour la commune de :

- Monsieur le Maire ou son représentant
- Du Directeur Général des services,
- Du chargé de coopération CTG,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

- Pour la Caf :

- Madame la Directrice Générale ou son représentant
- Madame la Directrice adjointe chargée de l'action sociale ou son représentant
- Des personnes référentes pour la CTG,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Ses missions :

- Assure le suivi de la Ctg
- Décide du maintien ou de l'évolution des actions
- Valorise les réussites

Le comité de pilotage stratégique se réunit à la fin de la CTG ou plus fréquemment si nécessaire.

➤ Le comité technique opérationnel

Il est composé

- Pour la commune :

- Du Directeur Général des services,
- Du chargé de coopération Ctg,
- Des responsables de service : petite enfance, enfance-jeunesse, ...
- Des référents des fiches actions établies,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

- Pour la Caf

- Des personnes référentes pour la Ctg,
- Des référents des fiches actions établies,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Ses missions :

- Evalue les réalisations
- Partage un point d'étape sur l'avancée du plan d'actions
- Mobilise chaque acteur sur les mises en œuvre à venir
- Propose des solutions sur les freins repérés
- Identifie les points d'arbitrage à soumettre au comité de pilotage

Ce comité technique se réunit une à deux fois par an.

➤ Le poste de chargé de coopération Ctg :

Afin d'accompagner les différents acteurs de la Ctg, la Caf et la commune s'associent pour formaliser le poste de chargé de coopération Ctg.

Les attentes de ce poste sont détaillées dans la convention d'objectif et de financement pilotage.

En tant que chef de projet, le chargé de coopération est le garant du maillage transversal opérationnel, de l'animation et de la mise en œuvre des actions retenues dans la Ctg.

ANNEXE 5 – Evaluation

5.1 Cadre général de l'évaluation

L'évaluation des Conventions Territoriales Globales constitue un exercice désormais incontournable de l'action publique.

Associée à une démarche de révision du diagnostic, l'évaluation s'inscrit pleinement dans le cadre de renouvellement des conventions puisqu'elle est l'occasion d'observer le territoire, de repérer des besoins et des problématiques qui ont pu évoluer au cours de la durée du conventionnement.

Chaque année, le comité de pilotage s'attachera à suivre le niveau de réalisation des actions prévues et à envisager si besoin de nouvelles actions.

Au moment du renouvellement de la CTG, le comité de pilotage définira des modalités d'évaluation plus complète et en validera l'analyse et les nouveaux enjeux qui en découlent.

Les travaux d'évaluation lors du renouvellement s'attacheront donc à s'interroger et apporter des réponses à des enjeux centraux relatifs aux CTG s'inscrivant dans les 3 dimensions suivantes :

1. Les actions : le niveau global de réalisation des actions prévues dans le plan d'actions et le niveau d'atteinte des objectifs prévus dans les fiches action
2. La démarche : de l'élaboration à la gouvernance de la CTG, tout en intégrant la participation des partenaires et celle des habitants.
3. L'impact : de la démarche et du plan d'action a minima sur la population, la collaboration avec la CAF, les dynamiques partenariales ou encore la transversalité au sein des services de la collectivité.

De ces travaux sont attendus des préconisations et recommandations concrètes permettant d'élaborer les futures conventions tout en étant aux prises avec les besoins des habitants et plus particulièrement des familles.

De la révision du diagnostic et de l'évaluation sont attendus ainsi la définition de nouveaux enjeux et d'un nouveau plan d'actions.

Convaincue du rôle essentiel de pilotage opérationnel des chargés de coopération au sein des collectivités et de celui des chargés de conseil et de développement, la Caf du Val d'Oise a organisé une formation-action avec l'appui du Pôle ressources Ville et développement social afin, d'une part, d'outiller conceptuellement ces acteurs de créer une culture commune de l'évaluation, et d'autre part, mais aussi de se donner les moyens d'une évaluation ambitieuse et réaliste impliquant tous les acteurs dont les élus locaux et les habitants.

Ainsi, une première version du Guide de l'évaluation des CTG dans le Val d'Oise a été élaborée en 2024.

5-2 Synthèse évaluations annuelles CTG 2020-2023

THEMATIQUE	2020	2021	2022	2023	2024
Thématique : ENFANCE JEUNESSE					
ACTION 1 : DEVELOPPER LE PARTENARIAT AFIN D'ACCOMPAGNER LES 16-25 ANS DANS LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL		●	●		
ACTION 2 : POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES A TRAVERS L'OBTENTION DU BREVET D'APTITUDES AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR		●	●		
ACTION 3 : DEVELOPPER DES PASSERELLES PETITE ENFANCE / ENFANCE / JEUNESSE		●	●	●	
ACTION 4 : DEVELOPPER LA TRANSVERSALITE ENTRE LES SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE POUR L'ORGANISATION DES SEJOURS 3-17 ANS		⊖	●	●	
ACTION 5 : REDUIRE LA FRACTURE NUMERIQUE CHEZ LES JEUNES PAR LA BIAIS DE LA CREATION ARTISTIQUE		●	●		
ACTION 6 : GREER UN CENTRE DE LOISIRS OUVERT POUR OFFRIR DES ACTIVITES EDUCATIVES, CULTURELLES, LUDIQUES AUX ENFANTS- (ACTION ABANDONNEE)					
Thématique : PILOTAGE					
ACTION 1 : FEDERER LES ACTEURS AUTOUR DE PROJETS MUNICIPAUX TRANSVERSAUX PAR LE BIAIS DES CHARGES DE COOPERATION CTG					
Thématique : INSERTION ACCES AUX DROITS					
ACTION 1 : PERMETTRE AUX FAMILLES DE PARTICIPER AUX COURS DE LANGUE EN OFFRANT UN MODE DE GARDE DURANT LES SEANCES			⊖	⊖	
ACTION 2 : REFFLECHIR AUX MODALITES D'ACCES A LA SCOLARISATION AUX ENFANTS DES FAMILLES LOGEES A L'HOTEL		●	●	●	
Thématique : LOGEMENT					
ACTION 1 : ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LEURS DEMARCHES POUR L'OBTENTION D'UN LOGEMENT SALUBRE		●	●	●	
Thématique : PETITE ENFANCE					
ACTION 1 : AMELIORER L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE ET LA COMMUNICATION A DESTINATION DES FUTURS PARENTS			●		
ACTION 2 : METTRE EN PLACE UN SUIVI DES JEUNES ENFANTS ACCUEILLIS SUR LES EAJE EN SITUATION DE HANDICAP OU PRESENTANT UNE PATHOLOGIE AVANT LEUR INTEGRATION AU CENTRE DE LOISIRS		⊖	●	●	
Thématique : PARENTALITE					
ACTION 1 : MAINTENIR LES ACTIONS PARENTALITE MISES EN PLACE SUR LA COMMUNE		●			

5-3 Restitution évaluation globale CTG

Question 1 :

En quoi la démarche CTG a-t-elle permis d'apporter une transversalité entre l'Enfance et la Jeunesse jusqu'à présent inexistante ?

Dimensions abordées (*à cocher, plusieurs dimensions possibles*)

Réalisation des actions , Démarche , Impact

Analyse :

Nous avons quasiment atteint le quota d'actions dédiées à la transversalité Enfance-Jeunesse sur 2020-2024 prévu initialement à la hauteur d'1/3 du plan d'actions, soit 21%.

Le sondage réalisé permet de constater une satisfaction des équipes Enfance Jeunesse sur les actions menées conjointement avec un pourcentage de 72.5%. Les mots forts ressortis des bilans sont : « entre-aide », « partager nos connaissances », « travailler ensemble », « bonne dynamique », « un début », « coopérer » et « solidarité ». Des suggestions ont également été apportées telles qu'améliorer la préparation des actions et permettre davantage de temps de réflexions communs.

Les projets communs : le séjour d'été passerelle et la participation éducative de l'équipe du service Jeunesse sur le temps de pause méridien sont une première marche à ce nouveau dynamisme de travail.

Premières propositions d'enjeux pour la prochaine CTG (à comparer ensuite avec celles issus de la révision du diagnostic) :

- Permettre la poursuite de actions transversales Enfance-Jeunesse et en améliorer la qualité organisationnelle interne.
- Définir des échéances à court, moyen et long terme afin de permettre davantage de développement d'actions tout au long des quatre années de convention.

Question 2 : Question : En quoi la CTG a-t-elle permis d'associer les habitants dans la démarche CTG (plan d'actions, suivi des actions et évaluation des actions)

Dimensions abordées (*à cocher, plusieurs dimensions possibles*) :

Réalisation des actions , Démarche , Impact

Analyse :

Aucun résultat n'est à recenser car nous n'avons pas été en mesure d'associer à nos projets sur 2020-2024 un avis des usagers. Seuls les séjours d'été ont permis un échange sur le réalisé avec les familles.

Cette première CTG installée en plein covid nous a laissé peu d'ouverture et de recul sur les différents aménagements possibles pour répondre à la démarche CTG attendue.

Premières propositions d'enjeux pour la prochaine CTG (à comparer avec celles issus de la révision du diagnostic) :

- Réfléchir à permettre l'implication des usagers dans la démarche d'évaluation des actions à/ou réaliser (ées).
- Penser les différents outils adaptés à un retour des habitants sur les actions à/ ou mener(ées).

Question «3 : Question : En quoi la CTG a-t-elle permis d'apporter une nouvelle organisation de service ?

Dimensions abordées (à cocher, plusieurs dimensions possibles) :

Réalisation des actions , Démarche , Impact

Analyse :

Suite au retour du quizz et du questionnaire, il paraît visible que le Pôle Education doit davantage communiquer autour de la démarche CTG et de ses enjeux :

- 42% des agents Petite Enfance maîtrisent la démarche
- 30% des agents Enfance maîtrisent la démarche
- 80% des agents Jeunesse maîtrisent la démarche

Les résultats expriment également une meilleure visibilité de l'ensemble des services éducatifs sur la Commune par les agents. La création du pôle semble être en adéquation avec les besoins des familles recensés. La nouvelle organisation de suivi d'activité mensuel est appréciée par les acteurs du pôle Education. L'ensemble des 5 secteurs concernés sont satisfaits des résultats des projets transversaux.

- 72% des agents Petite Enfance sont satisfaits de la nouvelle organisation et de la création du pôle
- 62% des agents Enfance sont satisfaits de la nouvelle organisation et de la création du pôle
- 67% des agents Jeunesse sont satisfaits de la nouvelle organisation et de la création du pôle

Premières propositions d'enjeux pour la prochaine CTG (à comparer avec celles issus de la révision du diagnostic) :

- Communiquer davantage sur les différents secteurs autour de la démarche CTG
- Accentuer la participation des différents services afin de permettre une meilleure compréhension de la démarche et de ses enjeux.
- Maintenir les changements d'organisation qui ont eu lieu et continuer d'en apporter une bonne lecture et une bonne mise œuvre aux différents secteurs du pôle Education.
- Renforcer les actions transversales afin de faciliter la compréhension et les enjeux du pôle.

**ANNEXE 6 – Décision du conseil municipal de la commune de Pierrelaye en date
du 26 mars 2025**